

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



26^e Année

31 octobre 1970

N° 9

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois d'octobre)	2
2) Chambre des Députés (mois d'octobre)	3
3) La Visite officielle à Luxembourg du Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	4
4) La Visite officielle à Luxembourg du Président de la République du Sénégal	10
5) La Journée de Commémoration Nationale	17
6) L'Ouverture de la session parlementaire 1970-1971	19
7) Le 25 ^e Anniversaire de l'Œuvre Nationale de Secours Grande- Duchesse Charlotte	27
8) Nouvelles de la Cour (mois d'octobre)	23
9) Conseil de Gouvernement (mois d'octobre)	23
10) Nouvelles diverses	23
11) Le mois en Luxembourg (mois d'octobre)	31

Mémorial

Mois d'octobre

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 5 octobre 1970 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 1166)

Un arrêté ministériel du 9 octobre 1970 concerne la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 1167)

La loi du 28 octobre 1970 modifie l'article 12 de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat, telle que cette loi a été modifiée par celle du 21 mars 1966. (page 1203)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 26 octobre 1970 porte fixation du titre alcoométrique pour certains vins de la récolte 1970. (page 1215)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement grand-ducal du 15 octobre 1970 fixe les prix de vente maxima aux consommateurs pour les combustibles minéraux solides destinés à l'usage domestique. (page 1205)

Un règlement grand-ducal du 16 octobre 1970 fixe les marges maxima applicables au matériel de chauffage central. (page 1207)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement ministériel du 25 août 1970 porte création d'un centre de formation, de recyclage et de perfectionnement pour les professions du bâtiment. (page 1164)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 1970 modifie le règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines

professions paramédicales en ce qui concerne la profession de laborantin. (page 1204)

*

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 30 septembre 1970 concerne l'allocation au personnel de l'administration des douanes des traitements belges. (page 1165)

*

Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement grand-ducal du 12 octobre 1970 porte modification du règlement grand-ducal du 30 août 1970 concernant l'organisation des examens-concours pour l'admission au stage dans les carrières de l'expéditionnaire administratif et de rédacteur des administrations de l'Etat et des établissements publics. (page 1172)

La loi du 30 octobre modifie 1^o l'article 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ; 2^o l'article 9 modifié de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 1215)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 12 octobre 1970 modifie le règlement ministériel du 12 juin 1965 portant réorganisation du Service d'incendie dans le Grand-Duché de Luxembourg. (page 1180)

*

Ministère des Transports et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 16 octobre 1970 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1212)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 30 octobre 1970 porte nouvelle fixation du taux du salaire social minimum. (page 1216)

Chambre des Députés

Mois d'octobre

- 1^{er} octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 5 octobre : Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.
- 6 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 7 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 8 octobre : Réunion de la Commission Juridique.
- 9 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 12 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission Agricole (visite à Mersch).
- 13 octobre : 1^{re} séance publique. — Ouverture de la session. — Allocution du doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution du Président élu. — Nomination de la Commission de travail. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Nomination des commissions permanentes. — Maintien de la composition des commissions spéciales. — Renvoi de différents projets de loi devant des commissions permanentes. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 14 octobre : Réunion de la Commission de l'Education Physique. — Réunion de la Commission Juridique. — Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission de la Santé Publique (visite à Ettelbruck).
- 15 octobre : 2^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi modifiant les articles 13, 14, 19 et 185 de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire (N° 1441). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi modifiant l'article 12 de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat, telle que cette loi a été modifiée par celle du 21 mars 1966 (N° 1442). Rapport de la commission de la Fonction Publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation d'une propriété domaniale sise à Hellange (N° 1443). Sans rapport et sans débat. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complétant l'article 4 et modifiant l'article 8, alinéa 3, de la loi du 21 mai 1964 portant 1° réorganisation des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation, 2° création d'un service de défense sociale (N° 1451). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission des Transports.
- 16 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 20 octobre : 3^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes (N° 1363). Rapport de la commission juridique. Discussion générale.
Réunion de la Commission de travail.
- 21 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Militaires. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 22 octobre : 4^e séance publique. — Analyse des pièces. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes (N° 1363). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant modification de l'article 10 de la loi du 1^{er} avril 1968 ayant pour objet de supprimer la réglementation officielle de la prostitution et de renforcer la lutte contre la prostitution et le proxénétisme (N° 1435). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Les demandes en naturalisation. — Proclamation du résultat des votes concernant les demandes en naturalisation.
Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 23 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission Agricole.

26 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Communales.

27 octobre : 5^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1971 (N° 1445). Rapport de la commission des finances et du budget. Exposé du Ministre des Finances.

28 octobre : 6^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi modifiant 1° l'article 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin

1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ; 2° l'article 9 modifié de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (N° 1447). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

29 octobre : 7^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1971 (N° 1445). Discussion générale.

La Visite officielle à Luxembourg du Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie

Son Excellence Monsieur Josip Broz-Tito, Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et Madame Broz ont fait une visite officielle à Luxembourg du 9 au 11 octobre 1970.

Ils furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve de 21 coups de canon en l'honneur du Chef d'Etat yougoslave.

Après la présentation des membres des suites yougoslaves et luxembourgeoises, Son Excellence Monsieur le Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivis du Général-Major Djuka Balenovic et du Major Germain Frantz, passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée.

Les hymnes nationaux furent exécutés au moment où les deux Chefs d'Etat s'immobilisèrent devant le drapeau.

Après la revue des troupes, Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta au Président yougoslave les personnalités luxembourgeoises venues l'accueillir à l'aéroport, à savoir : Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Emile Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, de la Justice et de la Force Publique, Monsieur J. P. Buchler, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et des Travaux Publics, Madame Pierre Frieden, Ministre de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale, de la Santé, des Affaires Culturelles et des Cultes, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Fonction Publique, de l'Education Physique et des Sports, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale,

des Classes Moyennes, du Tourisme, des Transports et de l'Energie, Monsieur Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Jean Kauffmann, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur J. P. Fischer, Procureur Général d'Etat, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Michel Mayer, Commandant de l'Armée, Monsieur Edouard Jené, Commandant en Chef de l'Aéroport.

Le cortège officiel quitta ensuite l'aéroport pour se rendre au Palais grand-ducal où Son Excellence le Président et Madame Broz furent salués à leur descente de voiture par Son Excellence Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour.

Voici la liste des membres de la suite qui accompagnèrent Son Excellence le Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et Madame Broz lors de leur visite officielle à Luxembourg :

M. Nikola Miljanic, Vice-Président du Conseil Exécutif Fédéral; M. Nikola Mincev, Président de l'Assemblée de la République Socialiste de Macédonie ; M. Mirko Tepavac, Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères et Madame ; M. Milos Lalovic, Ambassadeur de la RSF de Yougoslavie et Madame ; Madame Katra Vodusek, Dame de compagnie de Madame Jovanka Broz ; M. Marko Vrhunec, ff. du Chef de Cabinet et du Président de la République ; Le Général-Lieutenant-Colonel Petar Babic, Directeur du Cabinet du Commandant Suprême des forces armées de la RSFY ; M. Sloven Smodlaka, Chef du Protocole du Président de la République ; M. Milos Melovski, Conseiller du Président de la République pour les questions de politique extérieure ; Le Professeur Stanislav Mahkota, Médecin ; Le Général-Major Sjuka Balenovic, Aide-de-camp du Commandant Suprême des forces armées de la RSFY ; M. Jovan Ugricic, Secrétaire fédéral adjoint de l'Intérieur ; Le Colonel Andjelko

Valter ; Le Colonel Stanislav Ocokoljic, Secrétaire particulier du Président de la République ; M. Stanislav Bernik, Conseiller du Secrétaire fédéral de l'Intérieur ; M. Blazo Mandic, Conseiller de presse ; M. Veljko Velassevic, Chef du Protocole suppléant du Président de la République ; M. Trajko Trajkovski, Directeur adjoint au Secrétariat d'Etat des Affaires Etrangères ; Le Professeur Miran Kosak, Médecin ; Le Professeur agrégé Predrag Lalevic, Médecin ; Le Docteur Slobodan Milojkovic, Médecin particulier du Président de la République ; M^{lle} Lijana Tambaca, Interprète du Président de la République ; M. Zvonimir Petnicki, Interprète ; Le Lieutenant-Colonel Kosta Jelcic, Officier d'ordonnance ; Le Lieutenant-Colonel Luka Perisic, Officier d'ordonnance ; Le Lieutenant-Colonel Milos Milisav, Officier d'ordonnance ; Le Lieutenant-Colonel Nedeljko Simic, Officier d'ordonnance ; M. Mitar Murgaski, Secrétaire ; M^{me} Marta Miklavc, Employée ; M. Aleksander Stojanovic, Photographe près du Secrétariat du Président de la République ; M. Dragan Mitrovic, Cameraman des Actualités cinématographiques (Filmsice Novosti) ; M. Ranko Stanisic, Cameraman de la Télévision yougoslave (R.T.V. Sargévo) ; M. Milivoje Pizar, Officier de liaison.

Vers midi eut lieu au Palais la présentation des Chefs des missions diplomatiques résidant à Luxembourg à Son Excellence le Président et Madame Broz. C'est peu avant cette réception du Corps diplomatique que le Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie remit à Son Altesse Royale le Grand-Duc l'Ordre de la Grande Etoile Yougoslave, tandis que le Président de la République reçut des mains de Son Altesse Royale le Grand Cordon du Lion d'Or de la Maison de Nassau.

Un déjeuner intime eut lieu ensuite au Palais grand-ducal alors que Son Excellence Monsieur

Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, offrit un déjeuner en l'honneur du Secrétaire d'Etat de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

Au début de l'après-midi, le Président yougoslave accompagné de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, se rendit à la Place de la Constitution où les honneurs furent rendus par un détachement de l'armée. Le Président de la République y fut reçu par Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Force Publique, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et le Lieutenant-Colonel Michel Mayer, Commandant de l'Armée.

Le Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie déposa au pied du Monument du Souvenir une couronne de fleurs cravatée aux couleurs yougoslaves, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ».

Le Ministre de la Force Publique présenta ensuite au Président yougoslave les chefs des délégations des anciens combattants luxembourgeois avant le retour du Président au Palais.

A 16 heures eut lieu la traditionnelle réception par la municipalité de la Ville de Luxembourg. Le Président de la République et Madame Broz, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent salués à leur arrivée devant l'hôtel de ville par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et les échevins de la Ville de Luxembourg, en présence d'une nombreuse foule.

La réception, à laquelle assistèrent de nombreux invités d'honneur, eut lieu dans la salle des séances du conseil communal.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par Madame le Bourgmestre Colette Flesch.

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Monsieur le Président,

Au nom de la municipalité de Luxembourg, au nom de mes concitoyens et en mon nom propre, j'ai la joie et l'honneur de vous apporter ainsi qu'à Madame Votre Epouse et à tous ceux qui vous accompagnent nos plus cordiaux souhaits de bienvenue.

Ces vœux de bienvenue ne s'adressent pas seulement au Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, mais aussi et surtout, avec nos sentiments d'admiration, à l'homme, qui, à une époque cruciale de l'histoire, a fait la Yougoslavie actuelle. Ce pays, Monsieur le Président vous avez su, malgré sa complexité historique, géographique et ethnique, le rassembler, lui donner une unité nationale tout en respectant sa diversité qui en fait la grandeur, la beauté et le charme.

Issue d'une guerre et proclamée le 1^{er} décembre 1918, la communauté yougoslave se forgera durant les années quarante, années héroïques de la résistance et prendra sa forme définitive lors de la deuxième réunion du Conseil antifasciste pour la libération du peuple yougoslave à Jacne le 29 novembre

1943. C'est cette assemblée de patriotes armés qui donna, sous les bombes nazies, les institutions essentielles à la Yougoslavie nouvelle qui allait naître avec la victoire.

Entre ces deux dates vous avez contribué à écrire l'histoire de votre pays. Organisateur de la lutte armée contre les envahisseurs et leurs collaborateurs vous avez, face au morcellement de votre patrie, provoqué la révolte de la Yougoslavie unie, conduit sa résistance, commandé ses batailles, mené ses combats, amené la victoire et libéré le territoire national sans aucune aide de l'extérieur, mais au prix de quels sacrifices et de quel dévouement, de quel courage et de quel héroïsme. Cette guerre contre un ennemi supérieur en nombre et en armement constitue un chef d'œuvre d'organisation et de stratégie, par sa mobilité et son adaptation à des situations toujours changeantes. Si j'insiste sur ces hauts faits d'armes, si nous tenons à honorer l'héroïque résistant et le libérateur que vous êtes et par vous vos innombrables compagnons vivants ou morts tombés pour la liberté c'est que notre petit pays et sa capitale ont subi le même martyre que votre grand pays et que

les Luxembourgeois, tels les Yougoslaves, avec les moyens qui étaient les leurs, ont farouchement lutté pour vivre et pour survivre.

En honorant vos héros, Monsieur le Président, nous honorons aussi les nôtres puisque tous, sur des fronts différents, ils ont combattu le même ennemi pour défendre le même idéal de liberté, de justice et de paix.

Votre visite à Luxembourg coïncide avec une des nombreuses crises internationales qui périodiquement secouent l'humanité et la mène dangereusement au bord du précipice. Vous comptez, Monsieur le Président, parmi ces quelques sages qui, de par le monde, grâce à leurs qualités de médiateurs et de modérateurs, grâce aussi au prestige et à l'autorité que leur confèrent leur expérience et leur passé ont réussi jusqu'ici à empêcher que l'humanité ne dépasse le point de non-retour. Après le résistant et le glorieux soldat c'est le grand homme d'Etat que nous saluons en vous.

La situation géographique de votre pays est un carrefour où souvent, au cours de l'histoire se heurtèrent et s'affrontèrent deux civilisations. En les fusionnant à leur point de rencontre, en les amalgamant, tout en sauvegardant leur génie propre, vous avez fait de votre patrie, et ce n'est pas le moindre de vos mérites, un centre de compréhension et un trait d'union entre l'est et l'ouest.

Une simple évocation du passé mouvementé et souvent tragique des peuples qui forment aujourd'hui la Yougoslavie équivaldrait à retracer l'histoire de cette partie de notre continent où si souvent, au cours de deux millénaires, se décida et se joua le destin de l'Europe. D'Alexandre le Grand à la monarchie danubienne, en passant par la Grèce de Démosthène, par Rome, Byzance et l'empire automan, votre pays a été conquis, piétiné, bouleversé et rien ne vous a été épargné.

Mais les conquérants passent et les cités demeurent. Vous avez su profiter des leçons que vous enseignent un grand passé et une glorieuse histoire et, ce qui plus est, vous avez su en faire profiter les autres.

Nous avons, nous Luxembourgeois, et plus particulièrement la ville de Luxembourg subi pendant mille ans, dans d'autres circonstances les mêmes épreuves. Comme vous, nous avons trop souvent vu les peuples d'Europe s'entretuer sur notre territoire et dans nos murs pour que nous n'aspirions pas à la paix, pour que nous ne contribuions pas dans la

mesure de nos modestes moyens à la réalisation d'un monde, enfin fraternel et juste.

Monsieur le Président, il me reste à vous souhaiter ainsi qu'à Madame votre Epouse, de passer, entourés de la sympathie de nos concitoyens et en compagnie de nos gracieux Souverains que j'ai l'honneur de saluer aujourd'hui parmi nous, un séjour agréable sur le plan humain et fructueux pour nos deux pays dans le domaine culturel et économique.

Puissiez-vous aussi pendant votre trop court séjour constater une fois de plus que la grandeur d'un pays et la force morale de ses habitants ne se mesurent pas à l'étendue de son territoire et au nombre des citoyens, mais à des qualités essentielles qui sont communes aux Yougoslaves et aux Luxembourgeois.

*

Après la signature du livre d'or, Madame le Bourg-mestre présenta à Monsieur le Président et Madame Broz et à Leurs Altesses Royales les membres du conseil communal.

La réception de la municipalité de la Ville de Luxembourg fut clôturée par la visite d'une exposition sur l'ancienne forteresse de Luxembourg sous la conduite de Monsieur Robert Thill de l'administration communale.

Alors que des conversations politiques eurent lieu au Palais grand-ducal entre le Président de la République de Yougoslavie et le Président et plusieurs membres du Gouvernement luxembourgeois, Madame Broz visita les remparts de la Ville de Luxembourg, sous la conduite de M. le professeur Paul Margue, ainsi que la Crèche de Luxembourg sous la conduite de M^{me} Wirion-Reuter, Présidente et de M^{me} Wertheim-Mayer, Vice-Présidente de la Crèche Altmünster.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais en l'honneur du Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et de Madame Broz, suivi d'une brillante réception à laquelle prirent part de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des institutions européennes, de la vie politique, culturelle, financière, économique, religieuse, de la Force Publique et des mouvements patriotiques.

Des allocutions furent prononcées au cours de ce dîner de gala par les deux Chefs d'Etat dont nous reproduisons les textes ci-après :

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

C'est avec un très vif plaisir que nous souhaitons, la Grande-Duchesse et moi, une cordiale bienvenue dans notre pays à vous-même, à Madame Broz, ainsi qu'à vos collaborateurs.

En votre personne, nous sommes fiers d'accueillir l'homme d'Etat qui, par sa volonté et par sa clairvoyance, a forgé le destin de son peuple en l'aidant aux heures critiques à défendre son indépendance na-

tionale. Nous nous souvenons tous avec admiration de l'héroïque résistance que vous avez menée à la tête de vos unités de libération nationale contre un ennemi qui nous a été commun.

Après la guerre, malgré les immenses destructions et les pertes cruelles que votre pays avait subies, vous avez su, comme Président du Gouvernement d'abord, ensuite comme Chef d'Etat, doter la Yougoslavie des structures d'un Etat moderne. Sous votre impulsion,

votre pays s'est engagé dans la voie d'un progrès économique et social remarquable. Le prestige que vous avez recueilli prouve pleinement l'éclatant succès de votre action innovatrice.

En ce qui concerne votre politique internationale, nous concevons fort bien pourquoi vous voyez dans les principes de la coexistence pacifique et du non-alignement — pour lesquels vous œuvrez avec une habileté consommée depuis tant d'années — la meilleure voie pour garantir à votre peuple le développement dans l'autonomie et la dignité. Cette politique, qui est basée sur le respect des règles de l'égalité en droits, de la souveraineté et de la non-ingérence, ménage par ailleurs à votre pays des possibilités toujours plus amples d'élargir sa collaboration avec le reste du monde. Elle ne cesse de renforcer le rôle international et le rayonnement de la Yougoslavie.

On ne peut passer sous silence l'apport constructif que votre Gouvernement a fourni à l'égard des problèmes de notre continent en développant les relations

bilatérales et en recherchant des solutions au niveau européen. L'accord commercial qui a été récemment conclu entre la Yougoslavie et la Communauté économique européenne revêt dans ce contexte une importance significative.

Les perspectives favorables qui s'offrent ainsi à nous restent cependant subordonnées au maintien de la Paix dans le monde. Puissent le rapprochement et la compréhension entre les Nations pacifiques et de bonne volonté comme les nôtres faciliter la tâche de ceux auxquels incombent des responsabilités spéciales dans les relations internationales.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir transmettre aux peuples yougoslaves le message de sympathie du peuple luxembourgeois.

Je lève mon verre en votre honneur et en celui de Madame Broz, et je forme des vœux chaleureux pour le bonheur et la prospérité de la Yougoslavie.

Allocution de Son Excellence le Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie

Altesse Royale,

Mon épouse, mes collaborateurs et moi-même avons été profondément touchés par les paroles chaleureuses que Vous avez bien voulu prononcer à notre adresse et à celle des peuples de Yougoslavie. Au nom de nous tous, qui sommes venus dans Votre beau pays, je tiens à Vous remercier sincèrement de l'attention amicale et des sentiments de sympathie dont nous avons été entourés depuis que nous avons touché le sol du Luxembourg hospitalier.

Les Yougoslaves nourrissent de grandes sympathies envers le fier et laborieux peuple du Luxembourg qui a connu de dures épreuves au cours de son histoire, et qui, de même que les peuples de Yougoslavie, n'a jamais menacé d'autres pays, n'étant animé que du désir d'être libre et de se consacrer dans la paix au travail créateur. En Yougoslavie, nous tenons en haute estime Votre contribution personnelle à la lutte pour un Luxembourg libre et indépendant, ainsi qu'aux efforts faits pour assurer le progrès général et un avenir meilleur à Votre peuple. Nous nous réjouissons sincèrement de voir que le Luxembourg se range aujourd'hui parmi les pays les plus avancés d'Europe et vous souhaitons en même temps beaucoup de succès dans la voie menant à une prospérité encore plus grande.

Nous connaissons la politique pacifique du Luxembourg et ses aspirations à coopérer, sur un pied d'égalité, avec tous les pays. Nous apprécions particulièrement la contribution de Votre pays à la détente en Europe et à la création d'un climat de meilleure compréhension et de collaboration entre tous les peuples de notre continent. Ces aspirations sont aussi celles des peuples et du gouvernement de Yougoslavie. Nous nous employons en faveur de la coopération la plus large dans le monde entier, du dépassement de diverses divisions et barrières et de l'établissement

d'une paix durable et de la sécurité de tous les pays. Nous avons aussi, quand il est question de la paix et de la sécurité, toujours souligné combien est précieuse la contribution de chaque pays, sans égard à sa taille et à sa puissance. Car, notamment en Europe, il ne peut y avoir de paix durable et de stabilité sans l'engagement et la participation d'égal à égal de tous les pays.

Il existe malheureusement aujourd'hui dans le monde de nombreux points chauds et des problèmes majeurs non résolus. Nul de ceux qui ressentent un sentiment de responsabilité pour le sort de l'humanité ne peut y demeurer indifférent, ne peut se résigner à la violence et à voir imposer la volonté de quiconque aux autres peuples. À l'époque actuelle, caractérisée par de très sérieuses complications des relations internationales, où les crises existantes menacent de se transformer en conflits plus larges aux conséquences incalculables, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser toutes les forces pacifiques et démocratiques du monde. À la vérité, l'opinion publique mondiale élève sa voix d'une manière toujours plus énergique contre la guerre et la violence, contre la misère et la discrimination, mais cette voix n'est toujours pas à la mesure des immenses sacrifices et des souffrances humaines de par le monde.

Les peuples de Yougoslavie et du Luxembourg sont animés d'aspirations analogues. Nous avons des vues proches sur de nombreux problèmes internationaux. Aussi la coopération entre nos deux pays s'est-elle développée avec succès sur le plan international, au sein et en marge des Nations Unies. Nous sommes persuadés que cette coopération se poursuivra également à l'avenir.

Je tiens particulièrement à exprimer ma satisfaction de l'évolution de la coopération bilatérale entre la Yougoslavie et le Luxembourg. De bons résultats

ont été obtenus dans tous les domaines grâce aux sentiments d'amitié et de respect mutuel que nourrissent nos peuples. Mais beaucoup de possibilités n'ont pas encore été mises à profit. Il est dans l'intérêt réciproque de discerner ces possibilités et d'engager de nouveaux efforts pour promouvoir notre coopération. A cet égard nous considérons que les contacts et les entretiens entre hommes d'Etat ou entre hommes d'affaires, de même que les rencontres de citoyens des deux pays — sont très utiles.

Je crois exprimer également l'opinion de Votre Altesse Royale en disant que cette visite et nos entretiens avec Vous et de hautes personnalités du Luxembourg constitueront une contribution importante au développement futur de la coopération entre nos pays et au renforcement de l'amitié de nos peuples.

Je lève ce verre à la santé et au bonheur personnel de Votre Altesse Royale, à la santé de Son Altesse

Royale la Grande-Duchesse et de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse mère, au bien-être et à la prospérité du peuple ami du Luxembourg.

*

La seconde journée de la visite officielle à Luxembourg débuta par une visite à Differdange où en présence d'une très nombreuse foule, le Président de la République et Madame Broz, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent salués devant l'hôtel de ville par le Bourgmestre Monsieur Joseph Hauptert et les échevins de la ville, tandis que la foule et les nombreux écoliers acclamaient les hôtes officiels à Differdange.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à l'occasion de la réception à l'hôtel de ville par le Bourgmestre M. Joseph Hauptert :

Allocution du Bourgmestre de la Ville de Differdange

Au nom du conseil communal et de la population de la commune de Differdange j'ai le grand honneur d'accueillir aujourd'hui en notre petite ville industrielle Son Excellence le Maréchal Tito, Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et Madame Broz, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse.

C'est une journée mémorable pour notre ville que celle d'aujourd'hui où nous avons le privilège de recevoir le premier citoyen d'un pays qu'on ne peut pas, il est vrai, qualifier de pays voisin, mais d'un pays qui fait partie de notre Europe et qui a ceci de commun avec le petit Grand-Duché, qu'il a au courant de la dernière guerre combattu avec un courage héroïque le même agresseur haï qui s'était proposé de subjuger toute l'Europe et de la réduire à l'esclavage.

Personne n'ignore qu'un des chefs incontestés de la résistance yougoslave contre les Allemands était précisément le Maréchal Tito et que les victoires spectaculaires qu'il a, par son courage et audace, remportées sur un ennemi beaucoup plus puissant aussi bien en potentiel de guerre qu'en nombre de soldats, servaient d'exemple aux autres pays opprimés et les incitèrent et encouragèrent toujours à nouveau à la résistance et au sabotage.

Nous nous devons donc à la fois de remercier le Maréchal Tito de sa bravoure et de son intrépidité devant l'ennemi et d'avoir, avec l'aide de son valeureux peuple et bien sûr au sacrifice d'un grand nombre de ses fils, contribué d'une façon sinon décisive mais considérable à la défaite de l'ennemi.

Mais rendons également hommage à un homme d'Etat, en l'occurrence le premier Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie pour avoir, par son enthousiasme et son dynamisme, par sa farouche volonté de vivre, su redresser d'une façon éclatante son pays sauvagement détruit par les faits de guerre.

Le Maréchal Tito, une fois élu Président après la guerre, a sans doute réussi, comme peu d'autres pa-

reil, à assurer la marche de son pays vers la prospérité et le bien-être social.

Il a, pour construire la nouvelle République, su révolutionner le passé d'une façon étonnante sans pour cela détruire les particularités et les traits distinctifs de son peuple.

La Yougoslavie d'aujourd'hui, que beaucoup d'entre nous connaissent fort bien pour l'avoir visitée — permettez-moi de vous dire que j'ai eu le privilège de voir la maison natale du Maréchal à Kumrovac il y a quelques années — n'est pas seulement un pays aux sites merveilleux et au tourisme fort développé, mais également un pays en plein essor économique.

Et voilà le grand mérite du Président, le Maréchal Tito, d'avoir par ses remarquables qualités, par son sens des réalités, par sa sagesse, réalisé une réforme qui, bien sûr favorisée par les richesses du sous-sol, a entraîné un développement massif de l'économie et plus spécialement de la sidérurgie, de la métallurgie, des industries chimiques, textiles et alimentaires.

En tant que bourgmestre, je suis particulièrement flatté que Son Altesse Royale le Grand-Duc a bien voulu choisir l'usine de Differdange pour la faire visiter à nos hôtes distingués et, au nom de mes collègues du conseil communal, je tiens à Lui exprimer mes plus chaleureux et sincères remerciements du grand honneur qu'Il nous a fait par ce noble geste.

Mais je tiens également à remercier à cette occasion la société Arbed, son conseil d'administration, son Président et la Direction de son usine de Differdange, qui peuvent s'enorgueillir de gérer des usines qui comptent parmi les plus modernes et les plus puissantes de l'Europe et dont les produits sont mondialement connus et estimés pour leur haute qualité.

C'est certainement cette renommée qui nous a valu la haute visite d'aujourd'hui.

Enfin je souhaite que ce voyage de Son Excellence le Maréchal Tito et de Madame Broz ne soit pas seulement un voyage d'études et d'affaires, mais qu'il contribue également à resserrer les liens amicaux qui existent entre nos pays.

Puissent les efforts désintéressés du Président aider à cimenter et à fortifier l'amitié et la fraternité entre tous les peuples et contribuer de la sorte à une paix durable dans le monde entier.

En réitérant, au nom du conseil communal et de toute la population, à nos Hôtes distingués, nos plus sincères remerciements d'avoir bien voulu venir à Differdange, nous souhaitons ardemment qu'ils rapportent à leur cher pays les meilleurs souvenirs d'une ville laborieuse et les plus vifs souhaits d'une population reconnaissante.

Monsieur le Président, permettez-moi à présent de vous remettre au nom de la Municipalité un modeste cadeau qui, de temps en temps, rappellera à votre bon souvenir votre séjour au Grand-Duché.

*

A l'issue de l'allocation du Bourgmestre, le Président et Madame Broz s'inscrivirent au livre d'or de la ville puis les membres du conseil communal leur furent présentés par le Bourgmestre M. Joseph Hupert.

Après la réception de la municipalité, les hôtes officiels, toujours accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent salués par la Direction de l'ARBED et de l'usine de Differdange. C'est Monsieur Tony Neumann, Président de l'ARBED, qui salua le Président et Madame Broz. Ensuite Monsieur Claude Pescatore, Directeur de l'usine d'ARBED-Differdange, donna des explications sur l'usine qui fut visitée alors par Son Excellence Monsieur le Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et Madame Broz, accompagnés des Souverains luxembourgeois et des membres des suites yougoslave et luxembourgeoise.

De Differdange le cortège officiel se rendit à Esch-sur-Alzette, où le Chef d'Etat yougoslave et Madame Broz ainsi que Leurs Altesses Royales furent accueillis devant le Monument aux Morts par Monsieur Arthur Useldinger, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les membres du collège échevinal et le Président de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques, Monsieur Edouard Barbel.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs devant le Monument aux Morts, les membres du conseil communal furent présentés aux hôtes officiels par Monsieur le Bourgmestre Arthur Useldinger, puis le Président de la République yougoslave et Madame Broz ainsi que Leurs Altesses Royales visitèrent longuement le Musée de la Résistance, sous la conduite de Monsieur Edouard Barbel.

C'est en présence d'une foule importante que le cortège officiel quitta Esch-sur-Alzette en direction de Mondorf-les-Bains, où un déjeuner fut offert par le Gouvernement à Son Excellence le Président yougoslave et Madame Broz à l'Etablissement thermal.

Au cours de l'après-midi, le Président de la République et Madame Broz et Leurs Altesses Royales visitèrent les Caves Coopératives des Vignerons de Wellenstein, sous la conduite du Président des Caves Co-

opératives, Monsieur Albert Ruppert, et dégustèrent ensuite des vins de la Moselle luxembourgeoise.

Un dîner de gala fut offert dans la soirée par le Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et Madame Broz en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg.

Le 11 octobre, en fin de matinée, les hôtes officiels du Grand-Duché quittèrent Luxembourg par avion.

A leur arrivée à l'aéroport du Findel, Son Excellence le Président et Madame Broz furent salués par les mêmes personnalités luxembourgeoises qu'à leur arrivée, tandis que les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée luxembourgeoise.

Après avoir passé la troupe en revue et après l'exécution des hymnes nationaux, le Président de la République yougoslave et Madame Broz prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et monterent à bord de l'avion.

Une fois l'avion présidentiel décollé, Son Altesse Royale le Grand-Duc passa la troupe en revue, puis Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes et quittèrent l'aéroport sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la visite officielle à Luxembourg de Son Excellence le Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et Madame Broz :

Communiqué

Lors de sa visite au Grand-Duché de Luxembourg, Son Excellence le Maréchal Josip Broz Tito, Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, accompagné de M. N. Miljanic, Vice-Président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie et de M. M. Tepavac, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, ont eu des entretiens avec M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, accompagné de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur et de M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale.

Cet échange de vues a porté sur tous les grands problèmes internationaux et certaines questions de la collaboration bilatérale. Les entretiens ont eu lieu dans une atmosphère cordiale et de compréhension réciproque.

Les deux Parties ont particulièrement examiné les différents aspects de la crise au Proche-Orient et de la Conférence de Sécurité Européenne.

Quant au Moyen-Orient, les deux Parties ont exprimé leur inquiétude devant la gravité de la situation. Elles ont analysé les causes et l'évolution du conflit israélo-arabe et les répercussions sur la région méditerranéenne. Elles ont été d'accord pour dire qu'une solution politique doit être réalisée dans le cadre des Nations Unies sur la base de la résolution du Conseil de Sécurité du 22 novembre 1967. Une solution durable doit tenir compte du facteur palestinien.

En ce qui concerne la réunion d'une éventuelle conférence de la sécurité européenne, les deux Parties ont été d'accord pour intensifier leurs efforts en vue de créer les conditions favorables au succès d'une pa-

reille conférence. Elles ont souligné l'importance du rôle individuel et souverain qui revient à chaque participant, indépendamment de sa dimension et de son appartenance aux alliances politico-militaires.

Les rapports bilatéraux et les questions économiques entre les deux pays ont fait l'objet d'un examen approfondi. Les deux Parties ont pris conscience de l'objectif d'un développement continu et harmonieux tout en l'évaluant avec une juste appréciation des réalités. Bien des progrès restent à accomplir dans ce domaine pour accentuer au maximum les échanges.

La mise au point d'une collaboration croissante entre tous les pays européens, tenant compte des problèmes spécifiques de chacun, favorisera la détente et la compréhension sur notre continent.

C'est en s'associant plus étroitement que la Yougoslavie et le Grand-Duché de Luxembourg peuvent non seulement servir leurs intérêts directs, mais encore contribuer à la recherche de la paix entre tous les pays, quel que soit leur système social et politique.

Son Excellence le Président Tito a invité Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg à visiter la Yougoslavie.

Nous reproduisons ci-après le texte des télégrammes de remerciements échangés entre Son Excellence le Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et Son Altesse Royale le Grand-Duc au moment du départ du Grand-Duché du Chef d'Etat yougoslave.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de Luxembourg.
Luxembourg.

« En quittant votre beau pays je tiens à adresser encore une fois à vos Altesses Royales nos remerciements les plus sincères pour l'accueil cordial et la gentille hospitalité qui nous ont été réservés au cours de notre visite. Nous avons eu le grand plaisir de faire connaissance sur place des réalisations et aspirations du peuple ami du Luxembourg. Je suis convaincu que la coopération entre nos deux pays continuera à se développer avec succès. »

Josip Broz Tito

*

Son Excellence Monsieur Josip Broz Tito,
Président de la République Socialiste Fédérative
de Yougoslavie. Belgique.

« La Grande-Duchesse et moi remercions de tout cœur votre Excellence de l'aimable message qu'elle a bien voulu nous adresser en quittant le territoire du Grand-Duché. Avec le peuple et le Gouvernement luxembourgeois nous garderons un précieux souvenir de cette visite qui, par l'accueil spontané réservé à votre personne, a rapproché nos deux peuples. Nous formons des vœux ardents pour votre bonheur personnel et celui de Madame Broz ainsi que pour le bien-être et la prospérité de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie. »

Jean

La Visite officielle à Luxembourg du Président de la République du Sénégal

Du 26 au 28 octobre 1970, Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal et Madame Senghor, ont fait une visite officielle à Luxembourg à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

C'est le lundi, 26 octobre à 11 heures, que l'avion présidentiel atterrit à l'aéroport de Luxembourg où Son Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal et Madame Léopold Senghor furent accueillis par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'il retentit une salve d'honneur de 21 coups de canon.

Le Président de la République du Sénégal et Madame Senghor étaient accompagnés de Son Excellence M. Amadou Karim Gaye, Ministre des Affaires Etrangères et Madame, de Son Excellence M. Abdourahmane Dia, Ambassadeur du Sénégal et Madame, de M. Adama Diallo, Secrétaire d'Etat au Plan, du Général de Division Jean Alfred Diallo, Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Sénégalaises, de M. Moustapha Niassé, Directeur de Cabinet du Président de la République, du Lieutenant-Colonel Ly, Aide de camp, de M. Alioune Badara Thiendella

Fall, Conseiller à l'Ambassade du Sénégal, de M. Cheikh Leye, Sous-Directeur Chef du Protocole à la Présidence de la République, de M. Mamadou Médoune Sène, Premier Secrétaire à l'Ambassade du Sénégal, de M. Bara Diouf, Chargé de Presse à la Présidence de la République, de M. Alioune Fall, Directeur de la Radio diffusion nationale sénégalaise et de Madame Michel Louis-Alexandre, Secrétariat particulier de la Présidence de la République.

Après la présentation des membres des suites luxembourgeoises et sénégalaises, Son Excellence Monsieur le Président Senghor et Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivis du Lieutenant-Colonel Amadou Belai Ly et du Major Germain Frantz, passèrent en revue le détachement d'honneur de l'Armée. Les hymnes nationaux furent exécutés au moment où les deux Chefs d'Etat saluèrent le drapeau de l'Armée.

Après la revue des troupes, Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta au Président du Sénégal les personnalités luxembourgeoises venues à l'aéroport pour le saluer, à savoir : le Président de la Chambre des Députés, le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le Vice-Président du Gouvernement, le Minis-

tre de l'Agriculture, de la Viticulture et des Travaux Publics, le Ministre de l'Education Nationale, du Travail et de la Sécurité Sociale, le Ministre de la Famille, de la Jeunesse et de la Solidarité Sociale, le Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, le Ministre de l'Economie Nationale, des Transports et de l'Energie, le Président du Conseil d'Etat, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat, Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Commandant de l'Armée et le Commandant en chef de l'aéroport.

Après les présentations, le cortège officiel quitta l'aéroport pour gagner le Palais grand-ducal, où le Président du Sénégal et Madame Senghor furent salués à leur arrivée par Son Excellence Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour.

Vers midi eut lieu au Palais la réception du Corps diplomatique au cours de laquelle les chefs des missions diplomatiques résidant à Luxembourg furent présentés à Son Excellence Monsieur le Président Senghor.

Un déjeuner intime réunissait ensuite autour de Leurs Altesses Royales au Palais le Président et Madame Senghor ainsi que les membres des suites sénégalaises et luxembourgeoises.

Au même moment Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, offrit un déjeuner en l'honneur de Son Excellence Monsieur Amadou Karim Gaye, Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal.

Ajoutons ici que Son Altesse Royale le Grand-Duc a remis à Son Excellence Monsieur le Président du Sénégal les insignes du Lion d'Or de la Maison de Nassau et que le Président Senghor a remis à la même occasion les insignes de Grand' Croix de l'Ordre National de la République du Sénégal à Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Monsieur le Président,

La joie et l'honneur de vous recevoir en cet hôtel de ville et de vous apporter, ainsi qu'à Madame Senghor, au nom de la municipalité de Luxembourg et en mon nom personnel, nos souhaits de bienvenue, n'ont d'égal que le plaisir que nous avons à vous dire l'admiration que nous éprouvons à l'égard de l'homme d'Etat et de son œuvre politique, de vous dire aussi l'amitié et la sympathie que nous portons à l'homme, à l'humaniste et au poète.

Evoquer même succinctement vos innombrables activités politiques, pédagogiques et littéraires, les trois le plus souvent se confondant, équivaldrait à retracer non seulement les étapes essentielles et combien passionnantes de l'histoire contemporaine de votre pays et du continent africain mais aussi à faire revivre l'histoire de l'Europe de l'après-guerre.

D'autres mieux que je ne saurais le faire ont, au cours de cérémonies solennelles dans l'enceinte d'illustres universités exalté votre œuvre et souligné vos mérites.

Au début de l'après-midi, le Président du Sénégal, accompagné du Président du Gouvernement luxembourgeois, se rendit au Monument du Souvenir où il fut reçu par le Ministre de la Force Publique, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et le Commandant de l'Armée.

C'est en présence d'une foule nombreuse qui acclama chaleureusement l'hôte officiel du Grand-Duché, que le Président du Sénégal déposa une couronne de fleurs au pied du monument, tandis que la musique militaire exécutait la « Sonnerie aux Morts » et les deux hymnes nationaux.

Cette émouvante cérémonie fut clôturée par la présentation des chefs de délégations des Anciens Combattants luxembourgeois.

Vers 16 heures, Son Excellence Monsieur le Président et Madame Senghor, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent salués à leur arrivée devant l'Hôtel de Ville par Madame Colette Flesch, Bourgmestre, entourée des échevins de la Ville de Luxembourg. Après l'exécution des hymnes nationaux, Madame le Bourgmestre présenta à ses hôtes les membres du Conseil Communal.

C'est dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville qu'eut lieu la réception offerte par la municipalité de la Ville de Luxembourg, en présence de nombreux invités d'honneur, et à l'issue de laquelle Monsieur le Président et Madame Senghor et Leurs Altesses Royales s'inscrivirent au livre d'or de la Ville de Luxembourg.

Voici le texte de l'allocution prononcée au cours de la réception à l'Hôtel de Ville par Madame le Bourgmestre et à laquelle Monsieur le Président Senghor répondit par une longue improvisation qui fut très chaleureusement applaudie par toute l'assistance.

Je me contenterai donc de rappeler à ceux qui sont des nôtres aujourd'hui et dont certains, à titres divers, ont assisté aux grandes heures de l'Europe et de l'Afrique, combien vous avez lutté pour qu'enfin sonnent ces heures annonçant que l'Europe et l'Afrique avaient trouvé le meilleur d'elles-mêmes, l'une en retrouvant les chemins de son unité, l'autre en redécouvrant avec son indépendance sa grandeur, sa force et sa personnalité : c'est-à-dire l'ensemble des qualités qui sont propres à ses habitants et pour lequel vous avez forgé le fier nom de « négritude ».

Ces tâches multiples, ces luttes incessantes, vous avez pu les assumer et les mener, Monsieur le Président, et vous avez su les mener à bien, puisque vous nous appartenez autant que vous appartenez à l'Afrique. Vous avez puisé aux sources profondes de notre civilisation l'idéal grec et la rigueur romaine et vous les avez ajoutés à la sagesse, à la tolérance et à la bonté que vous avez tirées de votre sol natal et que vous ont léguées vos ancêtres.

Dans toutes les activités politiques et diplomatiques que vous avez exercées et que vous exercez toujours,

ces qualités ne cessent de se manifester et à chacune de vos interventions l'homme d'Etat, le diplomate et le médiateur se doublent du philosophe et du poète, mettant l'un, sa sagesse et l'autre, sa sensibilité au service de la chose publique.

Afin de ne pas déchirer les liens qui malgré toutes les injustices et par delà tous les partis pris, vous attachent indissolublement à l'Europe et à la France, vous avez mené pour l'autonomie de votre pays, pour la libération de vos frères, pour l'unité du continent africain la moins sanglante des luttes et — vous avez fait vôtre le fameux refus opposé par Erasme à Luther : Je n'aime pas les vérités séditieuses.

Vous aviez et vous avez toujours, pour vaincre et pour convaincre, un remarquable instrument dont vous vous êtes merveilleusement servi : la force d'évocation de votre verbe poétique dans une langue qui n'est plus tout à fait la même puisque vous l'avez enrichie.

Vous avez aussi, Monsieur le Président, dans vos efforts pour une plus grande compréhension évité ce piège que Sartre appelle « le racisme antiraciste ».

Les problèmes de l'homme d'Etat mais surtout ceux de l'homme se retrouvent souvent dans les accents si beaux, si harmonieux, si tragiques quelquefois, du poète Senghor ; ces accents qui expriment avec la fierté d'appartenir à deux civilisations aussi le déchirement de tout ce qui quelques fois les opposent. Mais j'en suis certaine et les faits le prouvent que c'est en surpassant, en sublimant ce déchirement et ce dualisme que l'homme d'Etat n'est pas loin de réaliser ce que le poète a pressenti : « que j'ai rêvé d'un monde de soleil dans la fraternité de mes frères aux yeux bleus ... »

Vous vous êtes désigné vous-même, Monsieur le Président, comme un métis culturel. Pussions-nous tous le devenir un jour dans l'intérêt d'une plus grande compréhension entre les hommes de toutes les races et dans l'intérêt de la paix du monde.

Lors de votre trop court mais si amical séjour à Luxembourg, en compagnie de nos Souverains que j'ai l'honneur de saluer, vous vous rendrez certainement compte que nous Luxembourgeois, nous sommes aussi mesurés en cultures différentes et que nous en sommes fiers puisque pour y atteindre, il faut avoir beaucoup souffert et beaucoup lutté, il faut avoir beaucoup compris et beaucoup aimé.

Je me permettrai pour terminer, Monsieur le Président, de citer un passage d'un de vos discours, passage qui m'a émue et bouleversée puisque pour ce qui est de la forme et pour ce qui est du fond, les pensées qu'il exprime sont la résonnance profonde de votre œuvre, de votre être, elles sont la synthèse de votre espoir.

« Nous ne pouvons prétendre à la puissance de Rome : à la quantité. Le peuple que je vous propose en exemple, c'est donc le Peuple grec, le peuple hellène, comme il s'appelait lui-même. Il habitait un pays pauvre, fait de plaines étroites et de collines caillouteuses. Mais, comme le peuple sénégalais, il avait la mer en face de lui, et des céréales sur ses plaines et de l'huile sur ses collines et du marbre dans son sol. Le Peuple grec, en son temps, a préféré la qualité à la quantité. Il a tout sacrifié à l'amour de la liberté et de la vérité, au goût de la vie et de la beauté. Il a cultivé, avec amour, les lettres et les arts — sans négliger les sports — les mathématiques et la philosophie. Et, pour défendre cette pauvre et belle terre de Grèce, pour défendre sa pensée et ses œuvres d'art, le Peuple grec s'est, toujours, battu avec courage. Mieux, il a soutenu, pendant des siècles, un effort de création, parce que de réflexion et de méthode, de travail et de discipline consentie. C'est pourquoi, si longtemps que vivront des hommes sur notre planète, ils parleront de la civilisation grecque comme d'un monde de lumière et de beauté : le monde de l'homme. »

D'aucuns vous taxeront d'utopiste, Monsieur le Président, mais je leur répondrais que la préséance du poète se réalise presque toujours et que l'histoire nous enseigne, que la vraie grandeur de certains hommes qui l'ont écrite réside justement dans le fait qu'ils ont été assez courageux pour avoir eu raison trop tôt.

Permettez-moi de vous remettre, Monsieur le Président, un modeste cadeau qui je l'espère, vous rappellera votre séjour dans notre cité. Il s'agit du moulage d'un sceau qu'en l'an 1443 Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, avait donné à la ville de Luxembourg. Ce sceau symbolise pour nous Luxembourgeois le début d'une époque nouvelle que nous considérons aujourd'hui, quoiqu'elle ait été très dure, comme une des plus positives de notre histoire toujours mouvementée et quelquefois tragique.

*

A l'issue de la réception à l'Hôtel de Ville, le couple présidentiel et le couple grand-ducal se rendirent aux Musées de l'Etat, où ils visitèrent notamment la section gallo-romaine sous la conduite de Monsieur Gérard Thill, Directeur des Musées de l'Etat.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert au Palais grand-ducal, suivi d'une brillante réception. Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées au cours du dîner par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Son Excellence Monsieur le Président du Sénégal.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

C'est un grand honneur et un profond plaisir pour la Grande-Duchesse et pour moi de Vous accueillir aujourd'hui à Luxembourg et de souhaiter en même temps une chaleureuse bienvenue à Madame Senghor et aux Membres de Votre Délégation.

Nous sommes conscients de saluer en Vous une des grandes personnalités qui marquent notre époque.

Après avoir contribué d'une façon décisive à conduire Votre pays vers son indépendance, Vous le guidez maintenant sur la voie du progrès et du développement. Ainsi, Vous réalisez au Sénégal — comme Vous l'avez dit Vous-mêmes dans une formule frappante — « une communauté où chaque individu s'identifie à la communauté et celle-ci à tous ses membres ».

L'adhésion de toutes les forces actives de Votre pays à Vos idéaux s'exprime dans Votre popularité autant que dans les éclatants succès que Vous avez remportés en faisant du Sénégal un État caractérisé par la justice, la stabilité et l'ouverture.

En adaptant Votre pays aux structures institutionnelles et économiques modernes, Vous n'avez cependant jamais omis d'affirmer avec une conviction et un éclat particuliers l'immense valeur de l'héritage africain. Ainsi, Vous êtes devenu le grand avocat et le chantre de la négritude. Vous avez fait de cette notion une source d'inspiration et une raison de fierté. Vous avez ainsi contribué non seulement au rayonnement de l'Afrique dans le monde, mais aussi au renforcement de la cohésion entre les Africains.

Vous avez su, d'autre part, conserver Vos liens avec l'Europe, et notamment avec la France. La francophonie dont Vous êtes un des champions en

Afrique constitue une véritable communauté de civilisation et de culture. Mon pays se plaît à siéger avec le Vôtre dans l'agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

Dans le cadre des Communautés européennes, nous travaillons ensemble dans les institutions de l'association entre les Six et les États africains et malgache. Nos Gouvernements sont conscients d'y poursuivre non seulement des finalités économiques, mais d'œuvrer avant tout au resserrement des liens entre les deux entités qui forment l'Eurafrrique.

Vous êtes enfin, Monsieur le Président, en ce qui concerne Votre pays, partisan d'un non-alignement lequel, dans Votre conception positive, signifie dialogue, coopération et surtout effort de conciliation.

En Votre Personne, le philosophe, l'écrivain, le poète ont continuellement été associés à l'homme d'État. Ce n'est pas sans étonnement que nous Vous avons vu depuis des années publier une œuvre importante et combien appréciée ! Vous exercez de ce fait une influence considérable tant sur les hommes que sur les idées de Votre temps.

Aussi, Monsieur le Président, avons-nous le sentiment de saluer en Vous un ami de longue date. Nous souhaitons que cette amitié trouve son reflet dans les relations entre nos peuples et qu'elle se développe au profit réciproque de nos deux États.

Monsieur le Président,

Je Vous prie de transmettre au peuple Sénégalais le salut du peuple Luxembourgeois.

Je lève mon verre en Votre honneur et en celui de Madame Senghor ainsi qu'au bonheur et à la prospérité du Sénégal.

Allocution de Son Excellence Monsieur le Président du Sénégal

Altesse Royale,

Les paroles que vous venez de prononcer nous touchent d'autant plus que, si ce n'est pas la première fois que nous visitons le Luxembourg, ma femme et moi, c'est la première fois que nous y sommes reçus par Vos Altesses Royales. Nous en sommes d'autant plus honorés que, par-delà la gloire des illustres dynasties dont vous êtes issu, vous avez, Altesse Royale, au cours de la seconde guerre mondiale, véritablement incarné les plus authentiques vertus de votre Peuple : le patriotisme, le courage, l'imagination et l'esprit d'entreprise.

Quoi qu'en aient pu dire les fondateurs de la Géopolitique et leurs disciples, un pays se juge moins par le nombre que par la qualité de ses citoyens. Et le Peuple luxembourgeois a prouvé ses hautes vertus et dans les épreuves de guerre, et dans les entreprises de paix.

Mais d'abord parmi les cataclysmes, jamais vus auparavant, que furent les guerres mondiales de 1914 et de 1939. Par deux fois envahi, piétiné, mutilé,

votre Peuple est demeuré stoïque, mais non passif. Ralliant les défenseurs, par le monde, des patries et des libertés, il a multiplié, avec les actes de résistance, les entreprises de lucidité téméraire : pour la sauvegarde de son héritage spirituel, qui, toujours, permit la résurgence des énergies nationales.

Et, encore une fois, dans la dernière des épreuves, il eut la chance d'avoir, en votre personne, non seulement l'exemple vivant du Combattant, mais encore la voix d'un jeune prince qui s'adressait à la jeunesse de son pays.

Si telles sont les vertus du Peuple luxembourgeois, il les doit à sa place au centre de l'Europe occidentale, au carrefour où s'affrontèrent et se mêlèrent en même temps Gaulois et Latins, Gallo-Romains et Germains. Il les doit à cette double greffe, par laquelle se fécondèrent les vertus complémentaires de la latinité et de la germanité, sur le vieux tronc gaulois.

Mais telles ne seraient pas vos vertus si, vous fondant sur les richesses matérielles et spirituelles apportées par l'histoire aussi bien que par la géographie,

vous ne les aviez consciemment utilisées, dans une pédagogie dynamique, pour mettre l'accent sur la science et la technologie. Plus exactement peut-être, pour créer une civilisation moderne, où science et littérature, art et technologie s'équilibrent, se complètent harmonieusement.

Cependant, malgré les qualités que voilà et la force du sentiment national, malgré votre haut degré d'industrialisation, qui vous range parmi les nations les plus développées du monde, vous avez senti, très tôt après la Libération, la nécessité de l'intégration économique. C'est ainsi que, de l'Union économique belgo-luxembourgeoise à la Communauté économique européenne, sans parler du Conseil de l'Europe, vous avez participé à une série de regroupements exemplaires. Je dis « exemplaires » parce qu'au-delà de l'intégration économique, vous participez, véritablement, à l'élaboration d'une nouvelle civilisation et que vous y jouez un rôle non négligeable. J'en ai fait personnellement l'expérience, jadis, comme membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Altesse Royale,

Si nous avons accepté votre invitation avec joie, c'est, précisément, que nous sentions certaines similitudes de situation entre votre pays et le nôtre, et que votre exemple nous serait salutaire.

Parmi les géants de l'Afrique, nous sommes un petit pays, comme vous l'êtes en Europe. Situés à la limite du monde arabo-berbère et du monde négro-africain, réveillés par la présence française depuis quelque trois cents ans, nous percevons le double appel de la forêt tropicale et de la mer Méditerranée. Et nous avons toujours voulu répondre aux deux voix.

Voici près de deux siècles, exactement le 15 avril 1789, nous affirmions, pour la première fois, un nationalisme sénégalais dans nos « Doléances » et « Remontrances » aux Etats-Généraux de la Révolution française. Mais, comme vous, depuis la Libération et sans même attendre l'indépendance, nous avons préconisé le renforcement des solidarités internationales par l'intégration : intégration horizontale entre pays africains, mais aussi intégration verticale entre l'Afrique et l'Europe.

Comme vous le savez, le plus grave problème qui se pose aux hommes du XX^{me} siècle, je veux dire à l'Organisation des Nations-Unies, est la détérioration des termes de l'échange : celle-là qui, chaque année, fait les nations riches plus riches et les nations pauvres plus pauvres. A terme, ce ne peut être qu'une implacable lutte de classes entre nations et la menace d'une troisième guerre mondiale.

C'est ce qu'ont compris les Etats de la Communauté économique européenne, qui, en renforçant les solidarités verticales entre l'Europe et l'Afrique, poursuivent un double objectif : diminuer, d'une part le fossé économique qui sépare pays européens et pays africains, en accélérant le développement de ceux-ci, favoriser, d'autre part, les échanges humains et, partant, culturels entre les civilisations européenne et africaine.

C'est ici que se manifeste le caractère exemplaire de l'Association eurafricaine. Car si nous sommes, Européens et Africains, géographiquement proches les uns des autres, situés que nous sommes face à face, au nord et au sud de la Méditerranée, nous sommes, culturellement, le plus éloignés possible les uns des autres. Il se trouve, précisément, et heureusement, que c'est cette extrémité, cette opposition entre les deux civilisations qui fait leur complémentarité et, partant, leur fécondité. Il n'est pas jusqu'à l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans la Communauté et l'association corrélative des pays anglophones d'Afrique noire qui ne doivent nous réjouir. Car elle ne pourra que renforcer le caractère exemplaire de notre association.

Encore une fois, et c'est par là que je voudrais terminer, au moment que, nolens volens, s'édifie la Civilisation de l'Universel, il est heureux que l'Europe occidentale et l'Afrique aient décidé d'y apporter leur contribution solidaire pour en faire un humanisme du XX^{me} siècle. Je dis humanisme, car il ne manquera à cette civilisation aucun des traits essentiels, mais divers, de la condition humaine.

Nul n'est mieux placé que le Peuple du Luxembourg pour travailler à l'élaboration de ce nouvel humanisme, lui qui, des diverses civilisations qui se sont ici rencontrées et mêlées, a fait une riche symbiose.

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à lever votre verre pour boire à la santé de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, à la santé de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, à qui je présente mes hommages déferents, à l'édification de l'Eurafrrique.

*

La seconde journée de la visite officielle à Luxembourg du Président du Sénégal et de Madame Senghor débuta par des conversations politiques entre le Président du Sénégal et le Président et plusieurs membres du Gouvernement luxembourgeois.

Ensuite les hôtes officiels du Grand-Duché, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, visitèrent les usines céramiques de Villeroy & Boch sous la conduite du Baron Antoine de Schorlemer, Directeur de l'usine.

Le cortège officiel quitta l'usine de Villeroy & Boch en fin de matinée pour Echternach, où le couple présidentiel et le couple grand-ducal furent salués sur la Grande Place par Monsieur le Bourgmestre et les échevins de la Ville d'Echternach.

Une foule nombreuse s'était massée aux abords du « Denzelt » et acclama très chaleureusement les deux chefs d'Etat à leur arrivée.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Robert Schaffner, Bourgmestre de la Ville d'Echternach, après la présentation des membres du Conseil Communal.

Allocution du Bourgmestre de la Ville d'Echternach

Monsieur le Président et Madame Senghor,
Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi, et un grand honneur pour mes concitoyens, que je puisse aujourd'hui, en ma qualité de bourgmestre, vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

La Ville d'Echternach, une des plus vieilles cités du pays, s'enorgueillit de conserver dans ses murs l'ancienne abbaye, dont les origines remontent au 8^e siècle et qui a été l'un des premiers, sinon le premier foyer de civilisation du pays. Parmi les autres vestiges de notre culture chrétienne je cite l'Eglise SS. Pierre et Paul, érigée sur les fondations d'un ancien fort romain, et l'Hôpital d'Echternach. Ce dernier est, à côté de l'Hôtel Dieu de Paris, le plus ancien hôpital des pays de l'ouest.

Nous sommes fiers du rôle que notre Ville a joué à travers l'histoire luxembourgeoise, et c'est pour quoi je dirai, non sans justification, que nous avons donné au Grand-Duché de Luxembourg le meilleur de ses valeurs spirituelles et morales.

Monsieur le Président,

Vous comptez parmi les grands hommes d'Etat, vous dirigez votre pays sur la voie de l'indépendance et du progrès.

Aujourd'hui cependant je voudrais saluer en vous plus particulièrement l'écrivain, le poète, le philosophe. Vous êtes fier, vous aussi, de votre patrie, de l'Afrique et de la culture africaine dont vous êtes un des représentants les plus nobles. Vous êtes conscient cependant que les valeurs civilisatrices sont universelles, et que seul le respect des différentes

cultures, dans la liberté des peuples, conduira à une meilleure compréhension entre toutes les nations.

La Ville d'Echternach, qui peut être considérée comme un haut lieu de l'aspect européen et chrétien de la civilisation universelle, est fière d'accueillir aujourd'hui une des plus grandes figures que l'Afrique ait produites.

Je souhaite que vous passiez, avec Madame Senghor et Leurs Altesses Royales, quelques moments de détente et de recueillement dans l'atmosphère calme et sereine de notre abbaye.

*

C'est sous les acclamations de la foule et les vivats des écoliers que les hôtes officiels se rendirent à pied à la Basilique où ils furent accueillis par Monsieur le curé-doyen. Ils visitèrent la basilique et la crypte de Saint-Willibrord sous la conduite de M. Paul Spang, Directeur des Archives de l'Etat.

Un déjeuner fut ensuite offert en l'honneur des hôtes officiels du Grand-Duché par le Gouvernement luxembourgeois dans la salle des glaces de l'ancienne abbaye.

Au début de l'après-midi, le cortège se dirigea vers Vianden où Monsieur le Président et Madame Senghor ainsi que Leurs Altesses Royales furent salués à leur arrivée devant l'Hôtel de Ville par le Bourgmestre de Vianden, Monsieur Victor Abens et les Echevins de la ville. C'est en présence d'une foule dense qui avait longuement acclamé les hôtes officiels que le Bourgmestre de la Ville de Vianden leur présenta les membres du Conseil Communal et qu'il prononça une allocution dont voici le texte :

Allocution du Bourgmestre de la Ville de Vianden

Monsieur le Président et Madame,
Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Il est des jours privilégiés dans la vie de toute communauté, comme celui que notre localité est en train de vivre en ce moment.

Quand nous avons appris que Leurs Altesses Royales, que nous remercions de l'intérêt permanent qu'ils portent à Vianden, viendraient avec leurs hôtes, le Président du Sénégal et Madame Léopold Sédar Senghor dans notre petite ville située un peu à l'écart des grandes routes, nous avons par avance été fiers de l'honneur qui nous serait fait et conscients de ce que signifierait pour nous le 27 octobre 1970 :

aujourd'hui, en effet, sous le regard des inamovibles témoins de notre histoire que sont nos montagnes et notre vieux manoir, nous accueillons pour la première fois un chef d'Etat africain, un chef d'Etat prestigieux, et nous sommes fiers, un peu égoïstement, je l'avoue, de savoir que dorénavant Vianden sera par quelques souvenirs présent dans le palais présidentiel du lointain Sénégal.

Je viens de dire « le lointain Sénégal ». Il existe cependant dans votre pays et le nôtre des données, des valeurs qui les rendent bien plus proches l'un de l'autre que ne l'indique la géographie.

Ici, à côté, dans l'hôtel de ville que regardent les maisons d'alentour, les élus de la population se réunissent pour discuter librement les affaires de la commune, exactement comme ils le font dans les localités du Sénégal.

Au Luxembourg, à Vianden, il est arrivé à la liberté, en ce XX^e siècle, d'être violée brutalement, mais elle a resurgi, plus forte que toutes les contraintes, de même qu'elle l'a fait dans votre pays, dans ce Sénégal dont les soldats, au moment où leur patrie n'était pas encore une République indépendante, sont venus mourir en Europe pour que nous autres puissions vivre dans l'indépendance.

Nous n'ignorons pas non plus, Monsieur le Président, que vous avez travaillé dans la Résistance pendant la dernière guerre et que vous avez donc été très proche de ceux qui ont bravé l'envahisseur dans les bois, aujourd'hui si pacifiques, qui entourent notre ville.

Dans le même ordre d'idées il est naturel aussi que je passe à un domaine qui vous est particulièrement cher et dans lequel vous êtes aussi célèbre que dans celui de la politique, le domaine de la littérature.

Puisque j'ai lu, Monsieur le Président, que vous avez jadis à l'université présenté un mémoire sur l'exotisme dans l'Oeuvre de Baudelaire, je voudrais relever un petit événement de notre histoire locale qui vous intéressera peut-être, à savoir que l'éditeur des « Fleurs du Mal », Poulet-Malassis, qui a été condamné avec Baudelaire en 1857, a séjourné à Vianden où il a écrit un article sur notre vieux château.

Mais ce qui fait battre le cœur des habitants de ma ville plus que tout autre donnée historique, plus que les exploits ambigus de nos comtes, c'est que la ville de Vianden a été particulièrement chère à Victor Hugo :

Il a pratiqué chez nous l'art d'être grand-père à l'égard de ses petits enfants Georges et Jeanne, il s'est promené dans nos rues bosselées avec Juliette Drouet, il a dessiné nos charrettes, notre manoir, nos maisons au clair de lune, il a écrit là-bas, au coin du pont, toute une série de poèmes de l'Année terrible, des poèmes sur la commune, il a même remplacé le bourgmestre absent pendant une nuit d'incendie et promis à nos arrières-grand-pères qu'il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour faire mieux connaître notre ville.

Le poète Hugo a été chaque fois accueilli avec ferveur par la population et le maire de Vianden, avec la même ferveur avec laquelle nous accueillons aujourd'hui le poète Léopold Sédar Senghor, en présence de nos Souverains.

Un poète dans lequel nous rencontrons toute l'Afrique fondamentale, son âme, son histoire, ses paysages, ou mieux, pour le citer lui-même « les palmes balancées qui bruissent dans la haute brise », les nuits qui « fondent toutes les contradictions dans

l'unité première de la négritude », la passion de Chaka, le révolté contre les Blancs, à qui le devin révèle que « le pouvoir absolu exige le sacrifice de l'être le plus pur », celui de sa fiancée, les souvenirs de Joal, le village natal de notre hôte, avec « les signares aux yeux surréels comme un clair de lune sur la grève . . . »

Et toute cette Afrique vient à nous intimement unie à la langue française, à laquelle le Sénégal porte le même amour que le Luxembourg.

Dans votre poésie, dans cette réalité devenue art apparaît ainsi ce qui distingue le Sénégal, ce qui vous distingue vous-même :

la volonté de rester ouvert à autrui, la volonté de synthèse indispensable dans un monde où toutes les idées et tous les hommes sont entrés en contact et qui exige la si difficile compréhension, cette vertu majeure dont a parlé Albert Camus, cet autre écrivain venu d'Afrique.

*

Après son allocution, le Bourgmestre de Vianden invita ses hôtes à visiter le Musée Victor Hugo sous la conduite du Professeur Tony Bourg.

En quittant le Musée Victor Hugo, le cortège se dirigea vers la centrale hydro-électrique de l'Our où le Président du Sénégal et Madame Senghor ainsi que Leurs Altesses Royales furent salués par le Ministre de l'Energie, le Président du Conseil d'administration, l'Administrateur-Délégué et le Directeur d'exploitation de la Société Electrique de l'Our.

Après la visite de la centrale hydro-électrique de l'Our et du bassin supérieur, le cortège regagna Luxembourg où un dîner fut offert dans la soirée par Son Excellence Monsieur le Président et Madame Senghor à la Villa Vauban.

Voici le texte des toasts portés par Son Excellence le Président du Sénégal et par Son Altesse Royale le Grand-Duc au cours du dîner de gala :

Toast de Son Excellence le Président Senghor

Altesse Royale,

Je voudrais, au nom de ma femme, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom personnel, vous dire combien nous avons été sensibles à l'accueil si cordial que vous nous avez réservé, vous-même et la Grande-Duchesse.

Nous avons été tout particulièrement attentifs à toutes les attentions dont vous nous avez entourés, à toutes les richesses, à toutes les beautés que vous nous avez montrées et fait expliquer.

Je ne voudrais pas oublier l'accueil du peuple luxembourgeois, tout de spontanéité et de gentillesse. Ni les entretiens que nous avons eus, ce matin, avec Monsieur Thorn, Ministre des Affaires Etrangères ni surtout à l'occasion du déjeuner offert par le Gouvernement, la conversation brève, mais assez circulaire que j'ai eue avec Monsieur Werner, Ministre d'Etat, chargé du Gouvernement.

Ces conversations ont montré une convergence d'idées, voire une similitude de vues, entre nos deux Gouvernements sur le développement de la Communauté, singulièrement sur l'avenir de l'Association eurafricaine.

Nous souhaitons, pour notre part, que ce premier voyage officiel, qui ne marque pas le début de notre coopération, serve à renforcer celle-ci, pour le plus grand bien de nos pays, mais aussi pour la construction de l'Eurafrrique, que nous voudrions proposer, à nos deux continents complémentaire, moins comme une idéologie que comme un humanisme du XX^e siècle.

Mesdames, Messieurs, je vous invite à lever votre verre pour boire à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg, à la prospérité et au bonheur du peuple luxembourgeois.

Toast de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

Les si aimables paroles que vous venez de nous dire nous vont droit au cœur. Et c'est dans notre cœur que, longtemps encore, nous conserverons l'excellent souvenir du trop bref séjour que vous avez pu faire dans notre pays.

Il nous a permis de prendre conscience de l'extraordinaire richesse de la personnalité sénégalaise que vous représentez si admirablement. Il nous a aussi convaincu des liens multiples et profonds sur lesquels se fonde la coopération eurafricaine, dont nous souhaitons, comme vous, qu'elle puisse aboutir dans une véritable communauté de compréhension et d'amitié.

A vous, à Madame Senghor, au peuple sénégalais, je renouvelle en mon nom, en celui de ma femme et de mes compatriotes, les vœux les plus vifs pour votre bonheur personnel et pour la prospérité de la République du Sénégal.

*

Mercredi, le 28 octobre, Son Excellence le Président du Sénégal reçut dans la matinée au Palais grand-ducal des personnalités des Institutions Européennes installées à Luxembourg.

En fin de matinée, le cortège officiel quitta le Palais grand-ducal en direction de l'aéroport où le Président du Sénégal et Madame Senghor furent salués à leur départ par les mêmes personnalités qui les avaient accueillis à leur arrivée.

Après avoir passé en revue le détachement d'honneur de l'armée et après l'exécution des hymnes nationaux, Son Excellence le Président du Sénégal et Madame Senghor prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Après le départ de l'avion présidentiel, Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue la troupe avant de prendre congé des personnalités présentes et de quitter l'aéroport, tandis que retentit l'hymne de la Maison grand-ducale.

Echange de télégrammes

Au moment de quitter le Grand-Duché, Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal, adressa un télégramme de remerciements à Son Altesse Royale le Grand-Duc qui envoya également un télégramme de remerciements à Monsieur le Président Senghor.

Nous reproduisons ci-après le texte des télégrammes échangés à cette occasion :

Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean
de Luxembourg

« En quittant le Luxembourg je voudrais dire à vos Altesses Royales combien ma femme et moi avons été touchés par votre accueil si amical.

En vous renouvelant nos remerciements émus nous formons le vœu que la coopération qui s'instaure ainsi aille en se renforçant dans l'avenir.

Je vous prie d'agréer Altesse Royale l'assurance de ma très haute et très cordiale considération. »

Léopold Sédar Senghor

*

Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor
Président de la République du Sénégal
c/o Ambassade du Sénégal, Paris

« La Grande-Duchesse et moi remercions de tout cœur votre Excellence de l'aimable message qu'elle a bien voulu nous adresser en quittant le territoire du Grand-Duché. Mes compatriotes et moi garderons le meilleur souvenir de votre séjour au Grand-Duché. Nous le considérons comme une étape importante sur la voie du redressement des relations entre nos Etats dans un esprit de compréhension et de coopération mutuelles. »

Jean

La Journée de Commémoration Nationale

Le 4 octobre 1970, la population luxembourgeoise a fêté avec ferveur et sous le signe de la solidarité la journée de commémoration nationale.

Comme les années précédentes, le Gouvernement avait publié une déclaration la veille de la journée de commémoration nationale, dont nous reproduisons ci-après le texte en langue française et en langue luxembourgeoise :

Déclaration du Gouvernement pour la Journée de Commémoration Nationale

Cette année encore le peuple luxembourgeois célèbre la Journée de Commémoration Nationale en évoquant les cruelles épreuves auxquelles il a été soumis au cours de la dernière guerre pour affirmer et défendre son identité nationale et son droit à l'existence.

Le 10 octobre 1941 l'occupant, par un référendum insidieux, voulut amener les Luxembourgeois à désavouer leur nationalité. Ce fut pour l'opresseur nazi un cuisant échec. Un an plus tard nous connûmes le drame de l'enrôlement de force, de la grève générale déclenchée par le plus faible des pays occupés pour protester contre une mesure injuste et illégale. Tout au cours de cette occupation, et depuis le jour de l'invasion, les Luxembourgeois, rassemblés autour de la Grande-Duchesse, ont suivi une ligne droite d'union d'esprit et d'action avec les nations éprises de liberté. L'immense majorité de notre peuple n'a perdu, à aucun moment, ni le sens de son devoir ni le souvenir de ses amitiés traditionnelles.

Si nous rappelons ces vérités aujourd'hui, ce n'est pas pour verser dans un nationalisme dépassé par ses outrances, c'est pour élever notre voix alors que de récents incidents à propos de certaines publications ou déclarations à l'étranger prouvent que le temps et l'oubli risquent d'effacer le sens et la portée des sacrifices de notre peuple et d'altérer ainsi une des pages les plus douloureuses, mais aussi des plus glorieuses, de notre histoire.

La personnalité de notre nation est fixée par l'histoire, les traditions culturelles, les institutions, la volonté de vivre ensemble et — last not least — par la résistance farouche devant la terreur.

Le Gouvernement souhaite que cette Journée soit aussi celle de la concorde ainsi que de la prise de conscience des nombreux et nouveaux devoirs qui s'imposent au Grand-Duché dans un monde et une Europe en évolution permanente.

Luxembourg, le 4 octobre 1970

Les Membres du Gouvernement

Pierre WERNER
Eugène SCHAUS
Jean-Pierre BUCHLER
Jean DUPONG
Madeleine FRIEDEN-KINNEN
Gaston THORN
Marcel MART

*Declaratioun vun der Regierung fir d'Journée de
Commémoration Nationale*

Och dest Joor feiert d'Letzeburger Vollek den Daag vun der nationaler Commémoratioun dodurch datt et op déi schrecklech Affer hiweist, déi et am leschte Krich huet missen iwert sech huelen fir seng nationaal Egenart a seng Existenzberechtigung ze behaupten an ze verdeedegen.

Den 10. Oktober 1941 wollt den Okkupant op eng hannerléschteg Manéier durch e Referendum d'Letzeburger derzou brengen hir letzeburgesch Nationalitéit ze verleegnen. Mä daat gow fir de nazisteschen Oennerdrecker eng batter Nidderlaag. Ee Joor duerno koum da fir eis daat schrecklech Drama vun der Zwangsrekrutierung vun eise Jongen mat dem Generalstreik, den vun dem klongsten a schwächsten enner all deene besaate Länner ausgeléist gow als Protest géint eng ongerecht an illegal Bestëmmong. Durch déi ganz Okkupatiounszeit, an zwar vum éischten Daag un, hun d'Letzeburger, zesummen mat

der Grande-Duchesse, eng riicht Linjen verfollegt : si hun sech am Geescht an am Handeln eens gespuurt mat deenen Natiounen, déi sech fir de Fréiheetssenn agesat hun.. Weiraus de gréissten Dél vun de Letzeburger hu keen Ableck de Sënn fir hiir Pflicht verluer nach hiir traditionnell Frënn vergiess.

Wa mer grad haut erëm un des Wouerechten erënneren, dann ass daat nët fir eis an engem iwerdriewenen Nationalisme ze gefaalen, dén iwerholl ass. Mä et ass fir eis Stëmm ze erhiewen an engem Ableck wou verschidden auslännesch Publikatiounen an Declaratiounen op en neis beweisen, wéi liicht mer Gefor laafen, datt durch d'Zeit an d'Vergiessen de Sënn an d'Bedeutung vun den Afferen vun eise Vollek verschwammen an dodurch eng vun deene schmätzlechsten, mä ower och eng vun deene gloriéiste Séiten aus eiser Geschicht verfälscht gët.

D'Wiësen vun eiser Natioun ass entstaanen a festgeluegt durch eis Geschicht, durch eis kulturell Traditiounen, durch eis Institutiounen, durch eise Wëllen zesummen ze léiwen an, nët zulescht, durch eis verbassen Resistenz géint d'Schreckenshärshaaft.

D'Regierung wiir frou, wann dësen Daag och den Daag vum Zesummenstohen géiw gin, wa mer éis all deer viller neier Verpflichtongen bewosst géiwen, déi sech eise Land stellen an enger Welt an an engem Europa déi sech an engem Stéck weiderentwëckelen.

Letzeburg, de 4. Oktober 1970

D'Memberen vun der Regierung,

Pierre WERNER
Eugène SCHAUS
Jean-Pierre BUCHLER
Jean DUPONG
Madeleine FRIEDEN-KINNEN
Gaston THORN
Marcel MART

En l'église cathédrale de Luxembourg, au Monument du Souvenir et au Monument National de la Déportation, de nombreuses personnalités participèrent aux cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale, autour de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Son Excellence Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour notamment des membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg. On y remarquait notamment M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, de nombreux parlementaires, M^{me} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entourée des échevins, M. Fernand Loesch, Président du Conseil National de la Résistance, de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants français et luxembourgeois, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force, de la Ligue des Invalides et Mutilés de guerre, de scouts, des mouvements de la jeunesse et des élèves de l'enseignement moyen, secondaire, pédagogique et technique.

Le service pontifical fut célébré par Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque-coadjuteur de Luxembourg. Le programme musical fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction du professeur D^r René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux un important cortège se rendit au Monument du Souvenir. Le cortège comprenait la musique militaire, le détachement de soldats, les drapeaux des associations patriotiques et les membres des diverses associations notamment le Conseil National de la Résistance, l'Union des Mouvements de Résistance luxembourgeoises, la Ligue luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques, l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918 aux Armées de l'Entente, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et les Forces des Nations Unies, l'Association des Anciens Combattants Médaillés Militaires et Anciens Militaires de l'Armée Française au Grand-Duché de Luxembourg, les Insoumis et Armée secrète, l'Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxembourgeois, l'Union Nationale des Passeurs et Filiéristes Luxembourgeois, la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945, l'Association Luxembourgeoise des Mutilés de Guerre et Invalides, l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de l'Armée belge 1914-1918, les maquisards, les résistants, les enrôlés de force, la Fédération des Scouts du Luxembourg, la

Fédération Nationale des Eclaireurs du Luxembourg, l'Association des Girl-Guides du Luxembourg, d'Letzeburger Guiden et les élèves des différents établissements d'enseignement.

En présence d'une foule recueillie, des couronnes de fleurs furent déposées sur la dalle du Monument du Souvenir par son Altesse Royale le Grand-Duc, par son Excellence M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Tandis que le monument fut fleuri, la musique militaire exécutait la « Sonnerie aux Morts ». L'hymne national et le « Wilhelmus » clôturèrent cette émouvante cérémonie.

Les mêmes manifestations eurent lieu ensuite au Mausolée du Soldat Inconnu et au Monument National de la Déportation où des fleurs furent déposées par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Alphonse Osch et Nico Muller, au nom de l'« Union », MM. Léon Glesener et René Kerschen, au nom de la L.P.P.D. et par MM. Fernand Loesch, Aloyse Raths et Madame Gustave Jacquemart au nom du Conseil National de la Résistance.

La cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national et par le défilé traditionnel de toute l'assistance devant le Monument de la Déportation.

L'Ouverture de la Session Parlementaire 1970 - 1971

Le 13 octobre 1970 a eu lieu la traditionnelle séance de rentrée parlementaire, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Antoine Krier (POSL), assisté comme secrétaire des deux plus jeunes députés, M^{lle} Colette Flesch (DP) et M. Benny Berg (POSL).

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1969-1970 de la Chambre des Députés et ouverte la session parlementaire 1970-1971.

Dans son allocution de circonstance, M. Antoine Krier retraça le travail parlementaire d'un quart de siècle et passa en revue les problèmes qui se posent au parlement au début d'un nouveau quart de siècle. Il mit l'accent principalement sur les problèmes d'ordre social et humanitaire et demanda aux députés de tout faire pour revaloriser le parlementarisme. A ce sujet le doyen d'âge, M. Antoine Krier, dit notamment pour terminer :

Un autre problème à résoudre par un acte législatif et constitutionnel est celui de l'abaissement de l'âge de l'électorat actif et passif. Avant de réaliser ce projet, un cas de conscience se pose à nous. Le

Parlement, librement élu, est l'expression de la démocratie politique. Nous, les élus, nous devons servir de notre mieux cette haute institution démocratique. Nous sommes les responsables des grandeurs et des faiblesses de notre parlementarisme, souvent critiqué dans le public. Un discrédit excessif pourrait devenir dangereux pour notre système parlementaire, expression de notre démocratie politique.

Le suffrage universel, qui s'appliquera bientôt à des générations plus jeunes, nous impose le devoir — à nous, les élus d'aujourd'hui — d'être conscients de nos obligations, de rendre toute leur valeur aux droits et devoirs que nous avons dans la démocratie, de manifester pour les prérogatives du pouvoir législatif, d'assister consciencieusement aux réunions politiques qui se tiennent dans cet hémicycle et où s'affrontent publiquement les idées des membres du Parlement et de ceux du Gouvernement.

A nous tous est imposée la charge de revaloriser le parlementarisme :

— aux députés par leur présence et leur participation active aux travaux de la Chambre, que ce soit au sein des commissions, que ce soit au cours des débats publics ;

— aux membres du Gouvernement par l'appréciation des initiatives parlementaires qui, souvent, devraient être un stimulant ayant pour effet une meilleure réalisation du bien général.

Dans l'intérêt de ce bien général, mettons-nous au travail, pour la réalisation de ce qui est possible au cours de cette session 1970-1971.

La Chambre procéda alors à l'élection de son nouveau bureau dont voici la composition : M. Pierre Grégoire (PCS), Président ; M. Paul Wilwertz (POSL), M. Albert Berchem (PD) et M. Georges Wagner (PSC), Vice-Présidents ; M. Aly Duhr (PCS), M. Jean Spautz (PCS), M. René Hengel (POSL), M. Robert Schleimer (POSL) et M. Camille Hellinckx (PD), Secrétaires ; M. Camille Linden, Greffier et M. Guillaume Wagner, Greffier-adjoint.

Le Président de la Chambre des Députés prit ensuite possession de son fauteuil avec à ses côtés, les deux secrétaires, M. Jean Spautz et M. René Hengel.

Dans son allocution, le Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Grégoire remercia le doyen d'âge M. Antoine Krier d'avoir bien voulu faire l'historique des travaux parlementaires et brosse un tableau aussi complet des activités futures du Parlement, tout en insistant sur la revalorisation du parlementarisme.

Le Président M. Pierre Grégoire clôtura également son allocution sur ce dernier thème et il dit notamment à ce sujet :

La civilisation technologico-industrielle, avec ses effets dérégulants dans le domaine de la production naturelle, de l'économie et de la culture, tend à multiplier, grâce à l'insouciance du citoyen, affadi dans ses facultés de résistance devant les coups de force majeure, les interventions de l'Etat dans la vie quotidienne du peuple, risquant ainsi de mettre en danger les libertés individuelles, professionnelles, locales et régionales, déplaçant, presque imperceptiblement, l'accent des compétences et des responsabilités et faisant naître ou croître des forces occultes, aux attributions anonymes, mal définies, incontrôlables ou étrangement envahissantes sur un plan où, seules, les autorités établies devraient décider.

Dès lors notre vigilance de législateur à l'égard de certains empiètements, de certaines usurpations, est explicitement mise en cause. Face à toute puissance, tant économique que sociale, cherchant à s'accaparer, par le biais, une portion du pouvoir et à diriger les affaires publiques selon ses intérêts, mais sans responsabilité, il appartiendra à la force dominante de la nation, à la représentation de la volonté librement exprimée du pays, d'assurer l'exercice légitime et transparent des pouvoirs, afin qu'aucune prérogative ne puisse être lésée.

N'oublions pas, toutefois, que la vigilance parlementaire, s'exerçant à l'égard de corps qui paraissent étrangers au déroulement normal de la vie politique, ne s'arrêtera pas, forcément, devant les élus du peuple. Car eux aussi se trouvent sous la pression des agents mutateurs de la civilisation. Leur charge même vient à subir une transformation vers l'antagonisme ;

il y a, déjà, une sorte de collision entre le mandat politique, librement exercé, et le mandat professionnel, à impératifs plus ou moins particuliers. Un jour ou l'autre se posera, inévitablement, la question de l'incompatibilité, les mandats professionnels ne pouvant que difficilement être ramenés à des mandats purement politiques, ce qui pourrait créer un danger réel au moment où il y aurait tendance à adapter les mandats politiques aux avantages des mandats à intérêts de groupes.

Comment contrecarrer cette évolution — vers le mal — qui, d'un côté, pourrait refuser la représentation à une force non négligeable dans les activités économique-sociales et culturelles du pays et, de l'autre, soumettre le député à la tentation de servir les intérêts nationaux moins que les particuliers ? Serait-il possible, alors, de résoudre le problème, en accordant une « quasi-représentation » aux porte-paroles de ces nouvelles forces vives, tout en donnant plus de retentissement à leurs voix par de petits changements à apporter à nos habitudes d'invitant ?

J'ai bien peur que tôt ou tard il ne nous faille trouver les bonnes réponses à ces questions inquiétantes. Mais d'ici-là nous aurons beaucoup à faire, non seulement pour réaliser les nombreux points d'un programme assez chargé, mais surtout pour faire orienter les éléments d'instruction et de législation dans le sens de l'épanouissement du citoyen et du progrès des relations sociales nouvelles.

Après l'allocution d'ouverture prononcée par M. Pierre Grégoire, il fut procédé à l'élection des commissions permanentes de la Chambre des Députés dont voici la composition :

Commission de Travail

M. Pierre Grégoire, président ; MM. Tony Bieber (remplaçants : MM. Nicolas Mosar et Jean Wolter) ; Paul Wilwertz (remplaçants : MM. Raymond Vouel et Frankie Hansen), Paul Elvinger (remplaçant : M. Albert Berchem) et Dominique Urbany (remplaçant : M. Arthur Useldinger), membres.

Commission des Pétitions

Président : M. Albert Berchem ; vice-président : M. René Hartmann ; secrétaire : M. Pierre Rumé ; MM. René Burger, Georges Margue, Pierre Rumé, Jean-Pierre Urwald, Victor Abens, René Hartmann, Georges Hurt, Roger Krier, Albert Berchem, Alex Wantz, Jacques Hoffmann, membres.

Commission des Comptes

Président : M. Jean Winkin ; vice-président : M. Henri Diederich ; secrétaire : M. René Van den Bulcke ; MM. Emile Colling, Fernand Kons, Jean Winkin, Jean Wolter, René Van den Bulcke, Jean Fohrmann, Raymond Vouel, Henri Diederich, Jean Hamilius, Emile Krieps, Arthur Useldinger, membres.

Commission des Affaires Etrangères

Président : M. Paul Elvinger ; vice-président : M. Georges Margue ; secrétaire : M^{lle} Colette Flesch ; MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Georges Margue,

Jean Wolter, Jean Fohrmann, Romain Fandel, Raymond Vouel, Paul Elvinger, M^{11e} Colette Flesch, membres.

Commission des Affaires Militaires

Président : M. René Mart ; vice-président : M. Georges Wagner ; secrétaire : M. Frankie Hansen ; MM. Jean-Pierre Glesener, Nicolas Mosar, Pierre Rumé, Georges Wagner, Bernard Berg, Frankie Hansen, René Hengel, Camille Hellinckx, René Mart, membres.

Commission des Affaires Sociales

Président : M. Jean Spautz ; vice-président : M. Paul Elvinger ; secrétaire : M. Roger Schleimer ; MM. Tony Bieber, René Hengel, Roger Schleimer, Paul Elvinger, René Mart, Joseph Grandgenet, membres.

Commission des Finances et du Budget

Président : M. Nicolas Mosar ; vice-président : M. Jean Hamilius ; secrétaire : M. Raymond Vouel ; MM. Emile Burggraff, Georges Margue, Nicolas Mosar, Jean Spautz, Roger Schleimer, Raymond Vouel, Antoine Wehenkel, Jean Hamilius, Camille Hellinckx, Arthur Useldinger, membres.

Commission de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Président : M. Paul Elvinger ; vice-président : M. Georges Wagner ; secrétaire : M. Raymond Vouel ; MM. Emile Burggraff, Nicolas Kollwelter, Jean-Pierre Urwald, Georges Wagner, René Van den Bulcke, Raymond Vouel, Antoine Wehenkel (remplaçant : M. Wilwertz, classes moyennes), Paul Elvinger, Emile Krieps (remplaçant : M. Schaffner, classes moyennes), Dominique Urbany, membres.

Commission Agricole

Président : M. Jean Winkin ; vice-président : M. Henri Diederich ; secrétaire : Frankie Hansen ; MM. Aly Duhr, Fernand Kons, Camille Ney, Jean Winkin, Henry Cravatte, Frankie Hansen, M^{11e} Astrid Lulling (remplaçant : M. Georges Hurt, questions viticoles), Albert Berchem, Henri Diederich (remplaçant : M. Robert Schaffner, questions viticoles), Arthur Useldinger, membres.

Commission de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles

Président : M. Léon Bollendorff ; vice-président : M. Emile Krieps ; secrétaire : M^{11e} Astrid Lulling ; MM. Léon Bollendorff, Emile Burggraff, Emile Gerson, Camille Ney, René Van den Bulcke, Romain Fandel, M^{11e} Astrid Lulling, M^{11e} Colette Flesch, Emile Krieps, Dominique Urbany, membres.

Commission Juridique

Président : M. Henry Cravatte ; vice-président : M. Camille Hellinckx ; secrétaire : M. Joseph Lucius ; MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Georges

Margue, Nicolas Mosar, Henry Cravatte, Jean Fohrmann, Paul Wilwertz, Paul Elvinger, Camille Hellinckx, Arthur Useldinger, membres.

Commission de la Fonction Publique

Président : M^{11e} Colette Flesch ; vice-président : M. Jean Winkin ; secrétaire : Frankie Hansen ; MM. Léon Bollendorff, Nicolas Kollwelter, Nicolas Mosar, Jean Winkin, Frankie Hansen, Paul Wilwertz, Joseph Wohlfart, M^{11e} Colette Flesch, MM. Emile Krieps, Joseph Grandgenet, membres.

Commission des Transports et de l'Energie

Président : M. Robert Schaffner ; vice-président : M. Nicolas Kollwelter ; secrétaire : M. Roger Krier ; MM. Emile Gerson, Jean-Pierre Glesener, Nicolas Kollwelter, Jean Winkin, Georges Hurt, Roger Krier, Antoine Wehenkel, Robert Schaffner, Charles Wagner, Jacques Hoffmann, membres.

Commission des Travaux Publics

Président : M. Robert Schaffner ; vice-président : M. Fernand Kons ; secrétaire : M. Roger Schleimer ; MM. Emile Colling, Fernand Kons, Georges Margue, Pierre Rumé, René Van den Bulcke, Roger Schleimer, Antoine Wehenkel, Jean Hamilius, Robert Schaffner, Marcel Flammang, membres.

Commission des Affaires Communales

Président : M. Robert Schaffner ; vice-président : M. Georges Margue ; secrétaire : M. Roger Krier ; MM. Aly Duhr, Jean-Pierre Glesener, Georges Margue, Jean Winkin, Henry Cravatte, Roger Krier, Paul Wilwertz, Albert Berchem, Robert Schaffner, Arthur Useldinger, membres.

Commission de la Santé Publique, des Dommages de Guerre et de la Famille

Président : M. Emile Colling ; vice-président : M. Charles Wagner ; secrétaire : M^{11e} Astrid Lulling ; MM. Léon Bollendorff, René Burger, Emile Colling, Camille Ney, Raymond Vouel, Frankie Hansen, Jos. Wohlfart, Charles Wagner, Alex Wantz, Dominique Meis, membres.

Commission de l'Education Physique, de la Jeunesse et des Loisirs

Président : M. Emile Krieps ; vice-président : M. Camille Ney ; secrétaire : M. René Van den Bulcke ; MM. René Burger, Emile Gerson, Fernand Kons, Camille Ney, René Van den Bulcke, Georges Hurt, Roger Schleimer, René Mart, Emile Krieps, Marcel Flammang, membres.

Commission préparatoire pour la revision constitutionnelle

Président : M. Tony Bieber ; vice-président : M. Camille Hellinckx ; secrétaire : M. Henry Cravatte ; MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Georges Margue, Nicolas Mosar, Henry Cravatte, Paul Wilwertz, Romain Fandel, Paul Elvinger, Camille Hellinckx, Dominique Urbany, membres.

Le 25^e Anniversaire de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

Le 2 octobre 1970 a eu lieu à Luxembourg une séance académique pour célébrer le 25^e anniversaire de la création de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, de plusieurs membres du Gouvernement et de nombreuses personnalités.

Le président de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, M. Joseph Kauffmann, souhaita la bienvenue aux invités et exprima à cette occasion ses chaleureux remerciements à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. M. Kauffmann fit l'historique de l'Oeuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte et rendit également hommage aux pionniers défunts de cette Oeuvre, notamment M. Pierre Funck-Gindorff, M. Hubert Clement et Madame Hubert Clement, Madame Weyrich, M. Barthelemy Barbel, M. Jules Jost et MM. les abbés Théo Lesch et A. Hemes.

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça ensuite une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après.

Rappelons encore auparavant que l'encadrement musical de cette cérémonie était assuré par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de M. Pierre Cao, avec le concours du soliste Justus Frantz, qui interpréta des œuvres de Pfitzner, Mozart et Brahms.

Mesdames,
Messieurs,

La Commémoration de ce jour nous reporte en arrière à une époque où le pays, libéré une seconde fois mais ravagé par l'offensive des Ardennes, sortait de l'accablement, faisait le compte de ses ruines, rapatriait ses résistants et ses déportés, pansait les blessures et se remettait péniblement au travail.

Cinq années de guerre et de sévices avaient brassé les populations et trituré les cœurs, ébranlé des situations assurées et compromis la santé d'un grand nombre. Pour de nombreux Luxembourgeois, spécialement parmi ceux qui n'avaient pas plié leur échine devant l'occupant, les séquelles de la guerre se faisaient sentir et assombrissaient l'avenir. L'on pouvait prévoir que la magnifique solidarité humaine des temps de guerre allait peu à peu se disloquer et que les victimes allaient se trouver abandonnées, négligées. On n'avait pas encore idée de ce que pouvaient être les réparations des dommages subis et le financement en paraissait encore hypothétique.

C'est alors que la création de l'Oeuvre qui porte le nom de l'auguste Souveraine Qui incarnait alors plus que jamais la sollicitude maternelle de la nation, vint allumer un espoir, combler une lacune béante, éveiller la générosité et l'esprit d'entraide des Luxembourgeois. L'Oeuvre Nationale de Secours fut créée par un arrêté grand-ducal signé à Londres le jour de la Noël 1944.

Elle répondait à une exigence sociale de l'époque que le Président de la Chambre, Monsieur Emile Reuter, a éloquemment définie le 16 avril 1945 devant l'Assemblée Consultative en ces termes : « Le pays a contracté l'engagement solennel de panser toutes les blessures causées par l'occupation ennemie et de poursuivre dans un élan de solidarité fraternelle la réparation de tous les torts infligés aux sinistrés de guerre et aux victimes de la résistance nationale. »

Plus tard une législation spéciale est venue régler cette indemnisation selon des normes que l'on voulait aussi équitables que possible. L'oeuvre des hommes en matière d'équité est imparfaite et incomplète comme beaucoup d'autres de leurs initiatives.

L'Oeuvre de Secours allait s'occuper de tous les cas échappant à la lettre de la loi et fournir ainsi un affinement humain de l'aide promise aux sinistrés.

Chargée de gérer aussi la Loterie Nationale et de contrôler les activités de ce genre, elle a su, tout au long de ces 25 années, s'adapter à l'évolution et aux besoins changeants, tout en maintenant l'inspiration fondamentale de ses statuts.

Au nom du Gouvernement je rends hommage aux activités d'un quart de siècle et j'exprime notre gratitude à tous ceux et toutes celles qui ont payé de leur personne au service de l'oeuvre, qui l'ont servie, qui lui ont apporté leur concours financier, qui l'ont protégée et encouragée.

Je comprends dans cet hommage les activités en faveur de nos compatriotes résidant à l'étranger, par l'intermédiaire notamment des sections de Bruxelles et de Paris. Je rappelle dans ce contexte que les origines et l'inspiration de l'oeuvre remontent à des initiatives des Luxembourgeois d'Amérique et de Grande-Bretagne, qui ont organisé une première aide à la patrie en ruine par le Luxembourg Relief Fund. Vraiment, à cette époque de malheur, les fils de la solidarité luxembourgeoise tissaient un remarquable réseau de pays à pays, de continent à continent.

Cette solidarité nationale devant les risques de la vie s'est organisée dans les dernières vingt années et se concrétise notamment dans notre système évolué d'assurances sociales et le Fonds de Solidarité Nationale. Malgré tous les perfectionnements réalisés, nous constatons toujours des lacunes qui demandent des interventions spéciales ou des réformes partielles. L'objectif de l'Oeuvre comme prospecteur et guérisseur de maux imprévisibles et dérogeant aux normes unificatrices, reste donc valable. Elle aura sans doute à procéder à une prise de conscience plus nette de son rôle spécifique parmi nos oeuvres sociales, mais la qualité et le dévouement de ses dirigeants garantissent une adaptation harmonieuse et imaginative aux données changeantes des misères humaines.

Je souhaite à l'Oeuvre une poursuite heureuse de ses destinées qui peuvent se flatter du patronage éminent de la Maison Souveraine.

Nouvelles de la Cour

Mois d'octobre

Le 3 octobre 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Rui d'Espinay Patricio, Ministre des Affaires Etrangères du Portugal.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Walter Strauss, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

*

Le 7 octobre 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Joseph Gand, ancien Avocat Général à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 10 octobre 1970 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg à partir du 12 octobre 1970.

*

Le 13 octobre 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Desmond Edgar Fashole Luke, qui Lui a remis les

lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sierra Leone.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Epiphan Patrick Komla Seddoh, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Ghana.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Owen Lennox Davis, O.B.E., qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Australie.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 14 octobre 1970 annonce que répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal et Madame Senghor se rendront en visite officielle à Luxembourg du 26 au 28 octobre 1970.

*

Le 15 octobre 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Franco Maria Malfatti, Président de la Commission des Communautés Européennes.

Le Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'octobre

Pendant le mois d'octobre, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 2 octobre, le Conseil a approuvé un projet de révision de l'article 52 de la Constitution qui fixe à 18 ans l'âge pour être électeur et à 21 ans l'âge pour être éligible. Il a examiné un projet de loi portant création d'instituts et de services

d'éducation différenciée. Il a en outre délibéré sur des problèmes concernant le réseau d'eau de S.E.B.E.S. Le Ministre des Finances a exposé au Conseil les données de la politique budgétaire, qui donnent lieu actuellement à des commentaires de presse. Il convoquera la presse prochainement, aux fins de lui permettre de poser des questions et d'entendre les réponses du Ministre dans une confrontation libre d'idées.

Nouvelles diverses

Visite officielle à Luxembourg du Président de la Commission des Communautés Européennes

Le 15 octobre 1970, Monsieur Franco-Maria Malfatti, Président de la Commission des Communautés Européennes, a fait une visite officielle au Grand-Duché.

Au cours de sa visite à Luxembourg, le Président Malfatti a été reçu en audience au Palais de Luxem-

bourg par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu des entretiens avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et avec M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Le Président de la Commission des Communautés Européennes a également été l'hôte à déjeuner du Président du Gouvernement luxembourgeois.

Au Cours de l'après-midi, une séance de travail a réuni le Président Malfatti et les Membres du Gou-

vernement luxembourgeois plus spécialement concernés par les travaux communautaires.

Les entretiens entre Monsieur Malfatti et les autorités luxembourgeoises ont porté sur les tâches qui incombent aux Communautés dans les prochains mois et sur les perspectives d'avenir.

Des deux côtés, une importance fondamentale a été attachée à une décision, avant la fin de l'année, sur la mise en route d'une union économique et monétaire. La présentation dans les délais du rapport du groupe présidé par Monsieur Werner revêt une signification particulière à cet égard.

Il a, par ailleurs, été jugé souhaitable dans l'intérêt-même de l'aboutissement rapide de ces négociations, que lors des prochaines réunions avec le Royaume-Uni, comme avec les autres pays demandant à adhérer, des progrès réels puissent être enregistrés.

Les entretiens ont porté ensuite sur des actions qu'il y a lieu d'entreprendre pour affermir les perspectives générales des Communautés. Les problèmes agricoles ont, dans ce contexte, été évoqués en raison de leur particulière actualité.

Le Président de la Commission a insisté sur les nécessités de créer un cadre de vie digne des Européens et a évoqué les possibilités pour les Communautés de contribuer à l'amélioration de l'environnement.

Monsieur Malfatti a souligné la nécessité de faire en sorte que les nécessaires prolongements politiques de l'intégration économique et les travaux sur l'union politique se développent en pleine harmonie, il a souligné la contribution que peut apporter la Commission à cet effet.

Les interlocuteurs ont procédé à un tour d'horizon sur les problèmes posés par l'élargissement des Communautés. Des deux côtés la nécessité a été soulignée que dans cette négociation d'une importance fondamentale pour l'organisation future de l'Europe, les perspectives politiques ne soient pas perdues de vue.

Le Président Malfatti et les autorités luxembourgeoises ont évoqué certaines questions relatives à l'implantation des services communautaires à Luxembourg. Le Gouvernement luxembourgeois a pris note avec satisfaction de la détermination exprimée par Monsieur Malfatti selon laquelle la Commission entend donner son plein effet à la décision du 8 avril 1965 sur l'implantation des Institutions.

*

Visite officielle à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères du Portugal

Du 1^{er} au 3 octobre 1970, Son Excellence Monsieur Rui d'Espinay Patricio, Ministre des Affaires Etrangères du Portugal, a fait une visite officielle à Luxembourg.

A sa descente d'avion, le Ministre portugais a été salué par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, M. Armando Ramos de Paula Coelho, Ambassadeur du Portugal à Luxembourg et par M. José Luiz Mendes Costa, Consul général honoraire du Portugal à Luxembourg.

Le premier jour, Monsieur le Ministre Rui d'Espinay Patricio a eu un entretien avec M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Après une visite de la ville de Luxembourg, le Ministre des Affaires Etrangères du Portugal était l'hôte à dîner du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Au cours de la seconde journée de sa visite officielle à Luxembourg, qui débuta par une réunion de travail au Ministère des Affaires Etrangères, le Ministre portugais avait eu une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Dans l'après-midi, M. Rui d'Espinay Patricio a visité l'usine d'ARBED-Differdange et a donné ensuite une conférence de presse au Ministère des Affaires Etrangères.

Un dîner offert par le Ministre portugais des Affaires Etrangères clôtura la deuxième journée de sa visite officielle à Luxembourg.

Le 3 octobre, Son Excellence Monsieur Rui d'Espinay Patricio, Ministre des Affaires Etrangères du Portugal, a été reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le Ministre des Affaires Etrangères du Portugal quitta Luxembourg le même jour par avion pour Paris.

*

Monsieur Pierre Werner reçu par le Premier Ministre danois

Au cours de son séjour à Copenhague à l'occasion de l'Assemblée Annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a été reçu par le Premier Ministre du Danemark, Monsieur H. Baunsgaard avec lequel il a eu un entretien sur des sujets d'actualité européenne.

*

Monsieur Pierre Werner reçoit le Président du Conseil des Gouverneurs de la Banque Européenne d'Investissement

A l'occasion de sa visite à Luxembourg en sa qualité de Président du Conseil des Gouverneurs de la Banque Européenne d'Investissement, le Ministre des Finances de la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Alex Möller, a rendu visite le 5 octobre 1970 à Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances.

L'échange de vues des deux Ministres sur des problèmes généraux de l'intégration européenne était en relation avec les travaux du groupe Werner ayant pour but l'élaboration d'une union économique et monétaire.

*

Télégrammes de condoléances

A l'occasion du décès du Président Gamal Abdel Nasser, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé

un télégramme de condoléances au Vice-Président de la République Arabe Unie.

De son côté, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a également envoyé au nom du Gouvernement luxembourgeois un télégramme de condoléances à Monsieur Mahoud Riad, Ministre des Affaires Etrangères de la République Arabe Unie.

*

Le 25^e Anniversaire des Nations Unies

A l'occasion du 25^e anniversaire des Nations Unies, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé le 24 octobre 1970 une allocution radiodiffusée dont nous reproduisons le texte ci-après :

Haut sin et 25 Joer dass zu San Francisco t'Charta vun der UNO enerzéchent gin ass. Historesch waren t'Verénte Natio'nen démôls dei Länner, dei de leschte Weltkrieg gewonnen hätten, an dei eng Organisatio'n wollten schäfen, di zum Ziel hätten, d'Secherhét an de Fridden an der Zukunft op der Welt ze garante'eren. Letzeburg huet natirlech zu dénen Natio'nen gehe'ert di démôls hir Ennerschreft ennert t'Charta gesät hun.

D'Verénten Natio'nen sin net läng e Club vun dénen Länner bliewen, di de Krieg gewonnen hätten. D'Entwecklung huet et matt sech bruecht, dass t'UNO ganz rapid en universellen Charakter kritt huet. Leider ass awer déi Universalité' och haut nach net perfekt, well och haut nach di gedélten Staaten nämlech Deutschland, Korea an de Vietnam net Member sin, an well och dat völkerreichst Land vun der Welt, nämlech China, nach net vertrueden ass.

Wann én elo e véirel Joerhonnert zereckbléckt, muss én sech froen, wéi weit t'UNO déi Missio'n erfällt huet, déi se sech an hirer Charta gin huet. En 3. Weltkrieg ass zwar net ausgebrach, mé vill vun iech werden awer dach mat Recht mengen, dass zenter 1945 ni op der ganzer Welt richtigen Fridden war. Siéw et am Mettleren Orient, siéw et an Nord Afrika, a Korea, a ganz besonnesch an Indochina, an all dénen Gegenden ass Krieg gefo'ert gin an e göt och leider haut nach zum Dél virungefo'ert. Et ass nun ében émôl eso', dass eng Organisatio'n nemmen an dém Môss kann eppes léschten, wo' hir Memberen och Möttlen dozo' gin. Et ass also licht ze verstoen, dass och t'UNO a besonnesch hirt Haaptorgan fir d'Behälung vum Fridden, nämlech de Secherhétsrôt, emmer dann paralise'ert gin sin, wann t'Intérêt'en vun Ost a vu West op ené gesto'ss sin. Dôfir muss én et desto méi positif bewärten an unerkennen, dass Verénten Natio'nen an enger Rei vu Fäll konnten énergisch agreifen an dem Blutvergeissen en Enn mâchen. Fir e Beispill ze nennen, dat guer net eso' weit ewech leit, siéf erwähnt, d'ass op Zypern eng internationaler Trupp vun der UNO sech töschent feindlech Gemeinschaften vu Griechen an Tierken interpose'ert huet. Et siéw och nach drun erönnert, dass am Mettleren Orient de Krieg eréischt erem lassgebrach ass, wéi leider 1967 d'Saldôten vun de Verénten Natio'nen gezwongen si gin sech zereckzeze'en.

Wann also, wât t'Erhâlung vum Fridden ugét, di Bilanz é net kann wiérklech zefridden stellen, dann

muss én awer dach zo'gin, dass en positif Elementer enthält an et kann é sech froen, wât geschitt wir, wann t'UNO net existe'ert hätt.

Et ass eng Sâch, ze verhônneren, dass t'Völker vun der Welt gégenseitig ge'nt ené Krieg fe'eren, et ass eng âner duerfir ze suergen, dass se op eng dézent Art a Weis können liéwen. Vun Ufank un huet t'UNO et sech och zum Ziel gesaat déi wirtschaftlech a sozial Problémen ze léisen, di t'Welt bedrecken, an besonnesch eppes fir d'Entwecklung vun dénen Länner ze mâchen, di am déifsten Misär liéwen. Och do kann é beim beschten Wöllen net behâpten, dass d'Resultat glänzend ass, well d'Differenz vum Reichtum töscht dénen reichen Länner vun Nord Amerika, Europa a Japan op d'er enger Seit, an den Mönsmassen vun Asien, Afrika a Süd Amerika, ass éischer nach méi gro'ss gin. D'wir allerdengs erem falsch do t'Verénten Natio'nen der Onfähégkéit ze beschöllegen. T'handelt sech ében do erem em en aussergewéineklechen schwierigen Problem, dé nemmen gele'st kann gin duerch Generosité't vun dénen reichen Länner engerseits an Ustrengungen an Disziplin vun dénen entwecklungsbedürftigen Länner ânerseits. D'UNO huet do e Mechanismus geschäfen, si huet mat dénen Möttelen di hir zur Verfügung gestallt go'fen, dat gemâcht, wat se mâchen konnt, an si huet besonnesch dat érecht, dass haut keng Regierung méi kann déi Kest'ion ignore'eren. Wéi weit allerdings t'Regierungen vun déne reichen Länner, an dozo' gehe'ert och Letzeburg, können goen an hiren Effort'en fir di önnerentweckelt Länner, dat hängt net eleng vun de Regierungen ôf, mä och vun hiren Parlamenter, dat héscht an leschter Analyse vun hiren Wieler. Well dat muss och emol gesot gin, eng efficace Wirtschaftshöllef fir di önnerentweckelt Länner, dat bedeit t'Budgetmöttelen müssen eventuell duerch Steieren opbruecht gin. Et leit un jidderengem Einzelnen sech ze iwerléen, op en berét ass, di Konsequenzen fir sech perséinlech ze zéien. Eréischt dann huet én d'Recht d'Regierungen oder d'Verénten Natio'nen ze kritize'eren.

Ech sin bis elo nômmen op 2 Aspekten vun der Aktio'n vun den Verénten Natio'nen agangen, nämlech d'Erhâlung vun Fridden an d'Aktio'nen zu Gonschten vun den önnerentweckelten Länner. Et könnt én elo nach schwetzen iwer âner netzlech Seiten vun hirem Wierk, zum Beispill dem Respekt vun den Mönsherechter, wo' wichtig Konventio'nen ôfgeschloss gin sin, oder awer op der politischer Seit, di aussergewéinlech Gelégenhêt fir politesch Gespre'cher an Konfrontassio'nen déi all Joer d'Assemblée générale ofgöt. Et könnt én och déi speziell Organisatio'nen erwâhnen, di önner de Fittingen vun der UNO eropgewuess sin an déi sech mat wichtige Gebitter vun der nationaler an der internationaler Aktivité't befâssen, an déi ons ganz gro'ss an nôtzlech Arbecht geléscht hun. Ech wollt awer nômmen grat e puer Elementer eraus huelen, fir kurz ze skizzéieren, dass d'UNO net méi perfekt ass an net méi perfekt kann sin wéi d'Memberstaaten aus dénen se zesammengesät ass, an déi international Konjunktur an dér se huet missen schaffen. Wann én sech déss bewusst ass, dann muss én hirt t'Wierk trotz allen Onvollkommenhêten als positif bewärten an

därf én der Hoffnung Ausdrock gin, dass se an Zukunft nach emmer méi dem Text an dem Gëschd vun der Charta ka gerecht gin.

*

Réunion du Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Les 19 et 20 octobre 1970, le Conseil des Communautés Européennes s'est réuni au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de M. Heinz Dieter Griesau, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture de la République Fédérale d'Allemagne, en présence de M. S.L. Mansholt, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes.

Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par M. Charles Heger, Ministre de l'Agriculture de Belgique, M. Heinz Dieter Griesau, Secrétaire d'Etat du Ministère de l'Agriculture d'Allemagne, M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture et M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de France, M. Lorenzo Natali, Ministre de l'Agriculture, M. Primo Silvestri, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et M. Vittorio Cervone, Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande d'Italie, M. J.P. Buchler, Ministre de l'Agriculture du Grand-Duché de Luxembourg et M. P. Lardinois, Ministre de l'Agriculture des Pays-Bas.

Le Conseil a défini tout particulièrement la politique commune dans le secteur de la pêche en arrêtant les règlements portant, d'une part, organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et, d'autre part, portant établissement d'une politique commune des structures.

En outre, le Conseil a examiné le règlement portant détermination de la grille communautaire de classement des carcasses de porc et le règlement fixant le prix de base et la qualité-type du porc abattu pour la période du 1^{er} novembre 1970 au 31 octobre 1971.

Le Conseil a également poursuivi ses délibérations sur les règlements relatifs au financement des dépenses d'intervention sur le marché intérieur dans les secteurs du lait et des produits laitiers et de la viande bovine, et sur le règlement fixant les prix indicatifs et les prix d'intervention pour l'huile d'olive pour la campagne de commercialisation 1970-1971.

A l'issue des travaux le Président du Conseil a donné une conférence de presse.

*

Réunion du Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Les 26 et 27 octobre 1970, le Conseil des Communautés Européennes a tenu une session au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence successive de M. Alex Möller, Ministre allemand des Finances, et de M. Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, en présence de M. Franco Maria Malfatti, Président, des Vice-Présidents et des Membres de la Commission des Communautés Européennes.

Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères, M. J. Ch. Snoy et d'Oppuers, Ministre des Finances et M. Edmond Leburton, Ministre des Affaires Economiques de la Belgique ; M. Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères, M. Alex Möller, Ministre des Finances de la République Fédérale d'Allemagne ; M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères, et M. André Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire ; M. Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères, M. Mario Zagari, Ministre du Commerce Extérieur d'Italie ; M. Pierre Werner, Ministre des Finances, et M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg ; M. H. J. de Koster, Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

La première journée était principalement consacrée au budget des Communautés et à un exposé de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Finances, sur le rapport du groupe d'experts concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté.

A cette occasion le Conseil a exprimé ses vifs remerciements à M. Werner, ainsi qu'à ceux qui ont participé ou contribué aux travaux du groupe en question dont il a assumé la présidence, pour la qualité du rapport qui a pu être élaboré et présenté dans les délais rapprochés grâce aux efforts de ce groupe d'experts.

Le Conseil est convenu de procéder, lors de la session du 23 novembre 1970, à un débat de fond en la matière sur base du rapport précité.

Lors de la deuxième journée, le Conseil a défini la position de la Communauté en vue de la deuxième session ministérielle des négociations d'adhésion avec le Royaume-Uni.

En outre le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi au sujet des relations commerciales entre la C.E.E. et les Etats-Unis.

*

La Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg

Le 6 octobre 1970 a eu lieu à la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg une séance solennelle à l'occasion de la cessation des fonctions et du départ de Monsieur le Juge D^r Walter Strauss et de Monsieur l'Avocat Général Joseph Gand, et de l'entrée en fonctions comme Juge de Monsieur le Juge à la Cour fédérale constitutionnelle Hans Kutscher et de Monsieur le Conseiller d'Etat Alain Dutheillet de Mamothé comme Avocat Général.

Parmi la nombreuse assistance on remarquait M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, représentant Son Altesse Royale le Grand-Duc, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, les Ministres de la Justice de plusieurs pays de la Communauté Européenne, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que

les représentants des diverses institutions européennes.

Monsieur Robert Lacourt, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, M. le Juge D^r Walter Strauss et M. l'Avocat Général Joseph Gand prononcèrent des allocutions lors de cette audience solennelle.

Le 2 octobre 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc reçut en audience au Palais grand-ducal Monsieur Walter Strauss, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, et le 7 octobre Monsieur Joseph Gand, ancien Avocat Général à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Le 9 octobre 1970, la Cour de Justice des Communautés Européennes s'est réunie en séance administrative et a renouvelé le mandat de M. Robert Lacourt, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, pour la durée de trois ans.

*

BENELUX

Le Groupe de travail ministériel de la Santé publique du Benelux s'est réuni le 26 octobre 1970 à Luxembourg sous la présidence de Madame Frieden-Kinnen, Ministre luxembourgeoise de la Santé publique.

A cette réunion participaient, du côté des Pays-Bas, M. Kruisinga, Secrétaire d'Etat des Affaires sociales et de la Santé publique et du côté belge, M. Namèche, Ministre de la Santé publique.

Les Ministres ont pris connaissance des résultats de l'exécution du programme de travail élaboré suite à la réunion du Comité de Ministres au niveau des Chefs de gouvernement du 6 juillet 1970 à Luxembourg, ainsi que de l'avis du Collège d'impulsion en la matière.

Ils ont passé en revue les premières propositions relatives à la suppression des contrôles, dans le domaine de la santé publique, aux frontières intra-Benelux, à partir du 1^{er} janvier 1971.

Ils ont accordé une attention particulière aux problèmes des stupéfiants et ils ont décidé d'intensifier la collaboration contre l'usage croissant de la drogue.

Les Ministres ont admis le programme concernant la pollution de l'eau et de l'air et de la lutte contre le bruit, établi par les experts. Les consultations entre les autorités dont relève la santé publique devront avoir lieu notamment au sujet des aspects d'hygiène du milieu que présentent les cas d'implantation d'industries dans les régions frontalières.

Les Ministres ont accepté un mémorandum relatif à la collaboration et la coordination en matière de recherche médicale notamment en vue de permettre une répartition du travail en ce domaine.

*

Banks Flock to Luxembourg

Dans son édition du 16 septembre 1970, « The Journal of Commerce » de New York a publié l'article suivant sous la rubrique « Financial Scene Bust-

ling » intitulé « Banks Flock to Luxembourg », dans lequel il traite plus particulièrement du rôle de Luxembourg comme centre financier international :

This Friday the Bank of Boston International will formally open its office in Luxembourg. This may be remarkable in that it will be the New York (Edge Act) bank's first branch operation in Europe. It is, however, no longer particularly remarkable in terms of Luxembourg banking developments.

The financial scene in the Grand Duchy, the smallest member of the European Economic Community, has in fact undergone tremendous changes in the past couple of years. While Belgian and French banks, often associated with steel interests, have been on the spot for many years, numerous further banks from other countries have come in lately. There is talk (and rumors) of more arrivals yet.

Greater Global Standing

Domestic banking interest on the whole seem all in favor of this. As a rule the foreign institutes do not compete with them, but rather complement their activities. This banking expansion also is seen as giving Luxembourg far greater international standing. Some bankers state that the country, having formerly relied on steel as its one major industry, is now adding banking and finance as its second.

Several other American banks have set up shop here of late. They are the Bank of America, the First National City Bank of New York, and the Wells Fargo Bank (for which this is likewise its first European branch). There are reports, so far unconfirmed, of a Texas bank coming in also. The Bankers Trust Co. having a one-third interest in the (Brussels) Banque de Benelux, which in turn owns a 50 per cent share in a Luxembourg Bank there, is in effect represented. The Chase Manhattan Bank, on the other hand, insists it has no plans for Luxembourg now.

The big German banks also have discovered Luxembourg. Aside from a relatively minor outlet of the Bank fuer Gemeinwirtschaft, the Dresdner Bank (calling itself the Compagnie Luxembourgeoise de Banque) has been there since 1967. Not long ago, but under its own name, the Commerzbank arrived on the scene. In 10 days or so the Deutsche Bank, to be known as Compagnie Financière de la Deutsche Bank A.G., will make its bow.

Swiss banks, too, have been attracted of late. But there the pattern is the opposite of the German one. Branch facilities have been set up by some of the second strength and lesser financial institutes. Among them the Volksbank and a Geneva bank. The big three of Swiss banking, on the other hand, are not so far on the scene with offices of their own.

Candidates whispered about in Luxembourg for future facilities include at least one Japanese bank. The Bank of London and South America (BOLSA) is also being mentioned and it is thought that its closer association now with Lloyds Bank will render a Luxembourg outlet more likely.

There are several reasons making the Grand Duchy a worthwhile place for foreign banks to come to.

They are not probably not quite the same for any two banks. The tax situation plans an important part without doubt. Yet conversations with American bankers show that Luxembourg is no tax haven in the popular sense of the word.

Banks and individuals (as distinct from holding companies) do pay taxes. The tax burden, except possibly for the very rich, is described as no less heavy than that of comparable countries. Yet from the banking point of view, there is the great advantage that no taxes are withheld on interest payments to any country in respect of deposits and loans. Nor are there estate taxes for nonresidents.

Good Investment Climate

American bankers also refer to the good basic investment climate, the very limited exchange controls, the fact that the banking authorities are "easy" to talk to and that, even where there are specific regulations, everything is open to discussion and consultation. Contrary for instance to the situation in Switzerland, the authorities are said to be most cooperative in issuing labor permits for foreign staff members. Moreover, despite Luxembourg's smallness, the banking climate is called a highly sophisticated one.

*

Congrès à Luxembourg de l'Association des Journalistes Européens

Du 15 au 17 octobre 1970 a eu lieu à Luxembourg, au Centre Européen de Kirchberg, l'assemblée générale de l'Association des Journalistes Européens. Ce congrès avait été organisé par le Président de l'Association des Journalistes Professionnels Luxembourgeois M. Paul Weitz, assisté des membres de son comité.

Son Altesse Royale le Grand-Duc honora de sa présence la séance solennelle d'ouverture où des discours furent prononcés par M. Charles Rebuffat, Président de l'Association des Journalistes Européens, M. Mario Scelba, Président du Parlement Européen et M. Albert Borschette, membre de la Commission des Communautés Européennes.

Plus de 100 journalistes venus des six pays des Communautés, de Grande-Bretagne et d'Autriche participèrent à ce congrès dont le thème était : « Le journalisme et son importance pour une Europe unie. »

A la suite de la séance solennelle, une table ronde eut lieu entre le Président ainsi que des membres du Parlement européen et les journalistes sur la situation actuelle et l'avenir des Communautés.

La première journée se termina par une séance d'information avec le Président de la Banque Européenne d'Investissement suivie d'un buffet froid offert par le Parlement Européen.

Au courant de la deuxième journée, les journalistes poursuivirent leurs travaux au Centre Européen. Après un déjeuner offert par le Gouvernement luxembourgeois, les participants assistèrent à une séance d'information avec la Commission des Communautés Européennes et à une visite à la Cour de Justice des

Communautés. Dans la soirée, un dîner fut offert par la Commission des Communautés Européennes au Foyer Européen à Luxembourg en l'honneur des journalistes.

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, assista à la séance de clôture de l'assemblée générale de l'Association des Journalistes Européens et fit un exposé devant les journalistes sur le rapport final du groupe d'experts placé sous sa présidence et chargé de la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire de la Communauté.

A l'issue de son assemblée générale, l'Association des Journalistes Européens décerna le Prix européen de journalisme à titre posthume à M. Ferdinand Himpele, correspondant du quotidien allemand « Die Welt » auprès des Communautés Européennes.

A la suite de nouvelles élections, le comité de l'Association des Journalistes Européens se compose de la manière suivante : M. Enrico Serra, Président (Italie), M. André Pater, Secrétaire (Belgique), Dr Günther Wagenlehner (Allemagne Fédérale), et M. J.F. Dupeyron (France), Vice-Présidents, M. Paul Weitz, Trésorier (Luxembourg).

Voici le texte du communiqué publié par l'Association des Journalistes Européens à l'occasion de son assemblée générale à Luxembourg :

Réunie en assemblée plénière à Luxembourg les 15, 16 et 17 octobre 1970, l'Association des Journalistes européens prend connaissance des travaux de sa commission des questions professionnelles depuis son dernier congrès de Bordeaux, et en particulier du rapport de ses délégués au sein de la Commission consultative « Communautés européennes — Organisations syndicales et professionnelles des journalistes ».

Elle réitère le vœu que le Conseil des ministres des Communautés européennes fasse sien, sans délai, le « projet de directive fixant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités de la Presse », approuvé par le Parlement européen le 1^{er} juillet 1968.

Elle continue à déplorer que ledit projet de directive n'envisage que les activités non salariées du journalisme.

Elle rappelle à cet égard qu'à l'heure des concentrations internationales, s'impose une coordination des législations et réglementations relatives à l'ensemble des activités de Presse et permettant de parler d'un véritable marché européen de la Presse, première étape vers une plus large et plus libre circulation des idées, des messages, des publications et des personnes dans le monde entier.

Elle renouvelle en tout état de cause le souhait qu'à l'occasion de la rédaction définitive de la directive fixant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités de la Presse, le Conseil des ministres des Communautés Européennes se rallie à la définition de l'Association des journalistes européens, du journaliste indépendant, à savoir : « toute personne qui, sans être salariée par la rédaction d'un quotidien ou d'un périodique, d'une agence de presse,

d'une station de radio ou de télévision, consacre néanmoins l'essentiel de ses activités professionnelles à des enquêtes, des reportages ou à d'autres travaux de caractère strictement journalistique, dont elle retire l'essentiel de ses ressources et qui respecte les règles professionnelles établies dans le pays où elle exerce.

Elle insiste à nouveau pour qu'en application de l'article 57, alinéa 2 du Traité de Rome, la Commission de la Communauté européenne prenne l'initiative d'élaborer une proposition de directive ou de recommandation visant à la coordination des dispositions nationales de droit public relatives à la qualité de journaliste de la Presse écrite, parlée ou télévisée, aux conditions de formation indispensables pour pouvoir être autorisé à porter le titre légal de journaliste, aux conditions d'exercice de cette profession, aux règles fondamentales de la discipline professionnelle (secret professionnel, liberté d'opinion, clause de conscience), à l'attribution d'une carte professionnelle de journaliste concrétisant ces principes.

Elle charge ses délégués à la Commission consultative de provoquer sans délai une nouvelle réunion de celle-ci afin que les autorités européennes et les organisations syndicales et professionnelles des journalistes s'entendent enfin sur un projet de statut du journaliste européen, conforme aux principes ci-dessus énumérés.

*

Colloque International à Luxembourg sur la prévention des accidents du travail

Du 21 au 23 octobre 1970, la Commission des Communautés Européennes avait organisé à Luxembourg un colloque international sur la prévention des accidents du travail dans l'industrie sidérurgique. Ce colloque était placé sous la présidence de M. E. Conrot, Directeur du Groupement des Industries Sidérurgiques du Grand-Duché de Luxembourg et Vice-Président du Comité consultatif de la C.E.C.A. La Vice-Présidence était confiée à M. M. d'Onofrio, Directeur d'Assider, M. R. Javaux, Secrétaire Général de la centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique et à M. W. Michels, membre du comité de « IG-Metall », membre du « Bundestag ».

Plus de 500 congressistes venus de 18 pays différents participèrent à cet important colloque qui avait pour objet de permettre des échanges de vues profitables à la promotion de la sécurité et de l'hygiène du travail, non seulement dans l'industrie du fer et de l'acier, mais également dans les autres industries. Le colloque aborda les aspects fondamentaux de la prévention, ainsi que certains problèmes techniques.

L'allocation de bienvenue fut prononcée par M. F. Vinck, Directeur Général des « Affaires sociales » de la Commission des Communautés Européennes.

Ensuite, M. Lemoine, chef du service « Problèmes de sécurité dans le secteur carbo-sidérurgique » de la Commission des Communautés Européennes et rapporteur général du colloque, fit un exposé sur les travaux de la prévention des accidents.

Puis le président et les vice-présidents du colloque traitèrent des thèmes relatifs à l'organisation de la

sécurité, à la collaboration des travailleurs et des employeurs, à l'action de prévention, à la coopération interentreprise en matière de prévention, à la formation, à la sécurité et aux aspects humains de celle-ci.

D'autres exposés furent encore faits par M. L. Blampain, Directeur Général des forges de Thy-Marcinelle et Monceau sur la philosophie de la prévention et par le Jhr. Ir. B. De Jonge, Directeur de la K.N.H.S. (Pays-Bas), sur l'application des principes de prévention de la commission générale aux usines de la K.N.H.S.

Les travaux du colloque furent poursuivis l'après-midi par un exposé de M. Herlin, Directeur Général de la société métallurgique et minière de Rodange, sur la sécurité dans l'entreprise sidérurgique de dimension moyenne.

M. E. Bussetti, de la société Italsidor, fit un exposé sur l'organisation de la sécurité dans la grande entreprise et M. Söderlund, Secrétaire de la commission mixte de sécurité en Suède, parla de la collaboration entre employeurs et travailleurs à l'action de prévention en Suède.

Le dernier exposé fut présenté par M. W. Michels, membre du « Bundestag » et membre du comité de « IG-Metall », sur le thème de la collaboration à l'action de prévention dans la Communauté.

Les travaux de cet important colloque international à Luxembourg furent clôturés le 23 octobre.

*

Le Congrès Benelux d'Histoire des Sciences à Luxembourg

Du 16 au 18 octobre 1970 a eu lieu à la Chambre de Commerce à Luxembourg le 6^{me} Congrès Benelux d'Histoire des Sciences, organisé par le « Groupe luxembourgeois d'Histoire des Sciences ».

Madame Madeleine Frieden, Ministre des Affaires Culturelles, ainsi qu'un grand nombre de personnalités du monde politique et scientifique, assistèrent à la séance d'ouverture où M. le professeur Lucien Kieffer prononça l'allocation de bienvenue.

Les séances de travail furent présidées à tour de rôle par M. le professeur D^r L.J. Elaut (Gand); M. le D^r D. de Moulin (Nijmègue) et M. P. Hippert (Luxembourg).

En marge de leurs travaux, les congressistes furent reçus par l'administration communale de la Ville de Luxembourg et visitèrent la capitale.

*

L'Université Internationale à Luxembourg

Le 14 octobre 1970, l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg a publié le programme d'études de la session 1970-71, au cours de laquelle sont traités les sujets suivants : « Le Luxembourg dans l'économie internationale », « Les méthodes modernes de gestion » et « Les théories et politiques économiques contemporaines ».

Voici le programme des sujets traités dans le cadre du programme d'études de l'Université Internationale

de Sciences Comparées : Les problèmes démographiques luxembourgeois par M. Georges Als, Directeur du Statec, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles ; L'économie industrielle luxembourgeoise par M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce ; Problèmes actuels du syndicalisme luxembourgeois dans le cadre européen par M. Jules Stoffel, D^r ès sc. écon., Professeur de sciences économiques ; Le rôle du Luxembourg dans le marché financier européen par M. Fernand Rau, Lic. ès sc. écon. ; L'agriculture luxembourgeoise dans le Marché commun par M. Adrien Ries, Chef de division à la Commission des Communautés Européennes ; Introduction théorique et pratique à la comptabilité nationale par M. Georges Als ; Le Luxembourg face à la normalisation comptable internationale par M. Guy Bernard, dipl. H.E.C., Membre de l'Institut Français des Experts Comptables et de l'Ordre des Experts Comptables Luxembourgeois ; La gestion moderne du personnel par M. Marcel Rippinger, Lic. ès sc. écon., Personnel & Industrial Relations Manager, UNIROYAL ; Le « Management » ou la nécessité d'un mode rationnel par M. Marcel Rippinger ; Systèmes de prix de revient par M. Norbert Rischette, Ing. E.C.P., Préposé au Service des Méthodes et Informatique à l'ARBED ; L'économétrie de l'ordinateur par M. Norbert Rischette ; Le problème de la « participation » dans la doctrine sociale de l'Eglise par M. l'abbé André Heiderscheid, D^r ès sc. sociales, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques, Paris ; Les prix en tant que régulateurs des décisions économiques par M. Ernest Ley, D^r ès sc. écon., Conseiller de Gouvernement adjoint, Ministère de l'Economie Nationale ; Politique de structure et aménagement du territoire au Grand-Duché de Luxembourg par M. Ernest Muhlen, Chef du Bureau de liaison de la Commission auprès de la Banque Européenne d'Investissement ; La politique conjoncturelle et les problèmes qui s'y rattachent par M. Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement, Ministère de l'Economie Nationale ; Les étapes vers l'union économique et monétaire de la C.E.E. — Analyse des différents plans d'action (Barre, Schiller, Triffin, Werner ...), par M. Henri Ahlborn, Conseiller économique à la Chambre de Commerce.

*

Le Congrès Européen des Chefs de Gare à Luxembourg

Les 3 et 4 octobre 1970 a eu lieu à Luxembourg l'ouverture du 6^{me} congrès de la Fédération Européenne des Amicales nationales des chefs de gare, au cours de laquelle Monsieur Victor Bodson, ancien Ministre, ancien membre de la Commission des Communautés Européennes et président honoraire de la Chambre des Députés, fit un exposé sur le thème : « Les transports en Europe et dans le monde ».

Des allocutions furent également prononcées par les présidents nationaux, à savoir : M. Albert Delhomme (France), M. Hans Kress (Allemagne), M. Joseph Schuermans (Belgique), M. Fred Stanley Than (Grande-Bretagne), M. Carlo Gugole (Italie), M. Thorleif Haugen (Norvège), M. J.M. Schoonbrood (Pays-Bas) et M. Nils Thambert (Suède).

Le lendemain, une délégation des chefs de gare, conduite par le chef de gare de Luxembourg, déposa une gerbe de fleurs devant le Monument érigé à la mémoire des agents du chemin de fer luxembourgeois.

Les congressistes participèrent en outre en marge de leurs travaux à une visite de la capitale ainsi qu'à une excursion à travers le pays. Une réception fut également offerte en leur honneur par la municipalité à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

*

Le salaire social minimum au Grand-Duché

Le 30 octobre 1970, le Ministre du Travail a fait publier le communiqué suivant concernant le salaire social minimum au Grand-Duché :

En vertu d'un règlement grand-ducal qui sera incessamment publié au Mémorial, le taux du salaire social minimum sera de 37 fr l'heure et de 7 400,— fr par mois à partir du 1^{er} novembre 1970, ces taux correspondant à la cote 170 de la moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation.

Les taux prémentionnés seront applicables à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins, d'aptitude physique normale, âgés de 18 ans ou moins, à l'exception des gens de maison, ainsi que des salariés de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Par application de l'art. 18 de la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs les taux minima applicables aux travailleurs masculins et féminins âgés de moins de 18 ans accomplis seront les suivants :

de 17 à 18 ans : 80% = 29,60 fr par heure ou 5 920,— fr pas mois ;

de 16 à 17 ans : 70% = 25,90 fr par heure ou 5 180,— fr par mois ;

de 15 à 16 ans : 60% = 22,20 fr par heure ou 4 440,— fr par mois.

Il est rappelé que conformément à l'article 119 du Traité instituant la communauté économique européenne ainsi qu'à la résolution du 30 décembre 1961 de la conférence des Etats-membres de la C.E.E. aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

Il est rappelé également que pour tous les salariés de qualification professionnelle spécifiée à l'article 3 de l'arrêté-grand-ducal du 25 juin 1965, les taux des salaires et appointements minima énumérés ci-dessus seront à majorer de 20%.

Le Mois en Luxembourg

Mois d'octobre

- 1^{er} octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Amis de l'Autriche », sous le haut patronage de M. le D^r Franz Weidinger, Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg, de Madame Madeleine Frieden, Ministres des Affaires Culturelles et du collègue échevinal de la Ville de Luxembourg, invitent au concert de gala de la chorale mixte « Kammerchor Walther von der Vogelweide ».
- 2 octobre : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les « Amis des Journées poétiques de Mondorf » et la « Fédération Luxembourgeoise des Femmes Universitaires » invitent à une soirée littéraire avec Andrée Chedid.
Au Théâtre municipal à Luxembourg les Productions CAUCANAS de Paris, présentent la pièce vaudeville Cash-Cash d'Albert Husson.
- 3 octobre : A l'Auditorium de Radio-Télé-Luxembourg, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte préside la Séance académique à l'occasion du 25^{me} anniversaire de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.
A Diekirch, la Communauté Baha'ie du Grand-Duché de Luxembourg invite à une conférence faite par le D^r N. Peseskian de Wiesbaden sur le sujet : « Religion und Neurose ».
- 4 octobre : A Schifflange a lieu une cérémonie de jumelage entre Schifflange et Drüsenheim (Bas-Rhin).
A la Galerie Horn à Luxembourg le peintre Joao Brites expose ses œuvres récentes.
A la Galerie « Le Cadre » le peintre Edouard Marie Weber présente ses peintures.
Au Nouveau Théâtre municipal à Luxembourg a lieu l'exposition des Métiers d'Art dans le Benelux avec projection de diapositives.
Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le Service Culturel de l'Ambassade de Belgique, organise une exposition du Livre belge en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale à Bruxelles.
Au château féodal à Wiltz a lieu l'inauguration du Musée de l'offensive des Ardennes.
- 5 octobre : A la Maison des Artistes à Luxembourg-Grund a lieu le vernissage de l'exposition de trois artistes salzbourgeois, Joseph, Rosita et Vasitti Magnus.
A Rodange « Exploration du Monde » présente le film : « Les îles Grecques » par Yves Griessel.
Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opéra « Der Bajazzo » de Ruggiero Leoncavallo et l'opéra comique « Johann von Paris » de François Adrien Boieldieu.
- 6 octobre : A l'Athénée à Luxembourg, la « Camera Luxembourg » présente son 18^{me} Salon International de Diapositives en Couleurs 1970 avec le concours de 190 artistes de 25 pays. La même présentation a lieu à Echternach, Esch-sur-Alzette, Bettembourg et Wiltz.
- 7 octobre : Au Cercle Municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Mars Schmit.
En l'église de la Trinité à Luxembourg, l'Union Grand-Duc Adolphe invite à la Camerata Instrumentale de la « Hamburger Telemann-Gesellschaft ».
- 8 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg « Exploration du Monde » présente le film sur les « Iles Grecques ».
- 9 octobre : A Luxembourg, la Confédération luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens (LCGB), la Fédération des Employés Privés (FEP) et la Fédération des Ouvriers du Luxembourg (LAV) créent un Conseil National des Syndicats (CNS).
Au Centre Culturel à Luxembourg, l'attaché culturel de l'Ambassade de France, invite à la projection du film Thérèse Desqueyroux d'après le roman de François Mauriac.
Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le premier concert donné dans le cadre des Jeunesses Musicales par l'Orchestre Symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Pierre Cao, avec le concours du violoncelliste Siegfried Palm.
Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, la Compagnie de Cothurne présente la pièce « La Mocheta » de Ruzante.
A l'Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette, les Amitiés Françaises d'Esch-sur-Alzette invitent dans le cadre de l'Exploration du Monde à la projection du film « Les Iles Grecques » par Yves Griessel.
- 10 octobre : A la Galerie Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre austro-luxembourgeois Ernest Reischenböck.
Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Konzertdirektion Landgraf » présente la tragédie « Die Jüdin von Toledo » de Franz Grillparzer.
A Differdange a lieu le vernissage de l'exposition du « 26^{me} Salon de l'Art Vivant ».
A la Galerie municipale à Esch-sur-Alzette a lieu, en présence de Son Excellence M. Renaud Sivan, Ambassadeur de France à Luxembourg, le vernissage de l'exposition de l'artiste-peintre français Gustave Singier.

- 11 octobre : A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste-peintre Théophile Steffen de Diekirch.
A Useldange a lieu l'inauguration du Monument aux Morts.
- 13 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Ballet-Théâtre contemporain d'Amiens présente « Danses concertantes » d'Igor Stravinsky; « Aquathème », d'Ivo Malec; « La Légende des Cerfs », de Béla Bartok et « Dangerous Games » d'Archie Shepp.
- 14 octobre : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Conseil d'administration des Amitiés Françaises invite à une conférence faite par M. Henri Guillemin sur : « L'énigme Jeanne d'Arc ».
A la Maison des Jeunes à Esch-sur-Alzette, le Photo Club Esch invite au 18^{me} Salon International de photos en couleurs et diapositives organisé par Caméra-Luxembourg.
A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre italien Roberto Montanari.
- 15 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le 1^{er} Concert de la saison 1970-71 dans le cadre « Les soirées de Luxembourg », donné par l'Orchestre Symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du pianiste Gabriel Tacchino.
Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le Club Jeunesse Culture invite à une séance d'information et à une séance de projection de films sur Chateaubriand et Georges Sand.
Au Mini-Hiltén à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Henri Kraus.
Au Cercle municipal à Luxembourg, le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Luxembourg invite à l'inauguration de l'exposition sur l'art funéraire.
A l'Hôtel de ville à Ettelbruck, la Philharmonie municipale invite à une soirée de musique de chambre donnée par le « Quintetto Nuovo » du conservatoire d'Esch-sur-Alzette.
- 16 octobre : A Luxembourg, à l'occasion du vernissage de la Galerie Louvigny, un ensemble d'œuvres des plus célèbres artistes luxembourgeois tels Beckius, Blanc, Gerson, Gleis, Jacoby, Kurth, Kutter, Klopp, Lamboray, Sünnen et Weis est exposé.
Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le critique d'art du quotidien « Le Parisien Libéré » et de l'hebdomadaire « Carrefour », M. Frank Elgar, fait un exposé sur « Vitrail d'autrefois... Vitrail d'aujourd'hui ! »
Au Foyer du Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de dessins humoristiques de Siné, Sempé et Chaval.
A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le « Groupe Luxembourgeois d'Histoire des Sciences » organise le 6^{me} congrès Benelux d'Histoire des Sciences, en présence de Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty Herbert » présentent la comédie : « La neige était sale » de Georges Simenon.
Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois François Gillen.
- 17 octobre : A la Maison des Jeunes à Pétange a lieu le vernissage de l'exposition « Jeune Luxembourg Photographie ».
A l'École de Walferdange a lieu le vernissage d'une exposition où tous les artistes de la commune exposent leurs œuvres.
- 18 octobre : A Mondercange a lieu, en présence de Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid et de Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles, le X^e anniversaire de la chorale enfantine.
A Ettelbruck a lieu, en présence de M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture, la Journée des jeunes agriculteurs.
Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu, à l'occasion de la Journée de l'enfance mentalement handicapée, la 4^{me} grande soirée de gala donnée par les artistes luxembourgeois au profit du « Foyer de la Solidarité » pour les adolescents mentalement handicapés.
Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une séance publique dans le cadre de la Journée du Grand Age.
Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition « Deux amateurs — 50 photos », de MM. Raymond Laye et Fons Ras.
- 19 octobre : A l'Hôtel Alfa à Luxembourg, le Miami-University European Study Center invite à une conférence faite par le professeur Charles Whiting, de l'Université de Trèves, sur le sujet : « The Elbe decision : The most controversial of world war II ».
A Schifflange, Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan président à la remise de diplômes aux secouristes de la Protection Civile.
A Esch-sur-Alzette, M. le professeur J.-P. Belche, fait une conférence sur « L'Inde, le pays et le peuple, son passé historique et ses problèmes du présent ».
- 20 octobre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu la comédie britannique « Liebe für Liebe » de William Congreve.
Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg, la Commission des Jeunes de la Fédération Luxembourgeoise des Photographes Amateurs invite au Salon International de la Photographie Artistique Monde et Jeunesse.
- 21 octobre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu, à l'occasion du 25^{me} anniversaire

des Amitiés Françaises, un concert donné par l'ensemble « Ad Artem » de Metz et la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette, sous la direction de Pierre Cao.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le colloque « Prévention des Accidents ».

22 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Städtischen Bühnen Mainz » présentent l'opérette « Glückliche Reise » d'Edouard Künneke.

A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert sous la direction de Laszio Somogyi.

Au Foyer Européen à Luxembourg, l'action catholique invite à une conférence faite par M. le Dr H.A. Schweigart, sur le sujet : « Umweltschutz, Ernährung und Verantwortung der menschlichen Gesellschaft ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg a lieu, à l'occasion de la Journée du commerce extérieur, une séance d'information où M. Fonteyne, inspecteur général à l'Office belge du commerce extérieur et M. Lambillotte, directeur des Agences régionales de Namur et d'Arlon, font des exposés sur les activités de l'Office belge du commerce extérieur et l'organisation de la coopération avec les milieux exportateurs luxembourgeois.

23 octobre : A l'ARBED à Luxembourg, l'attaché culturel de l'Ambassade de France, le Club des Amis de l'UNESCO, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et l'Ordre des Architectes Luxembourg invitent à une conférence faite par M. Marcel Victorri, Directeur Général de la Société Merlin Gérin de Grenoble, sur « Le Principe du moteur linéaire », et par M. Yves Pelenc, Chef du département des Recherches Générales sur « Le Moteur linéaire au service de l'homme ».

Au Musée de l'Etat à Luxembourg, le Ministre des Affaires Culturelles invite à l'inauguration de l'exposition du grand peintre français Roger Bissière.

Au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg, l'Association des professeurs de l'Enseignement secondaire et supérieur et l'Association Européenne des Enseignants invitent à une conférence faite par M. le Dr Richard Friedenthal sur le thème : « Die französische Enzyklopädie. » La conférence est organisée sous le haut patronage de Son Excellence M. Karl Lueders, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne.

A l'Institut National des Sports à Luxembourg, le Comité Olympique luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Fritz Mevert sur : « Die deutsche Sportjugend, Ziele und Funktionen ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Association Nationale des Assistantes d'Hygiène Sociale, Assistantes Sociales et Infirmières Hospitalières Graduées invitent à une conférence faite

par M^{me} Carniol, responsable pédagogique à l'Ecole Départementale de Service Social à Paris, sur le thème : « Réflexions sur le Service Social en évolution ».

24 octobre : A Luxembourg, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1940-1945 et des Forces des Nations Unies et les Anciens Volontaires de la Guerre de Corée invitent aux cérémonies commémorant la Journée des Nations Unies.

A Luxembourg, l'Association Géologique de Luxembourg invite à une conférence faite par M. Michael von Hoyer, géologue dipl. de l'Université de Tübingen, sur « Hydrogeologische Untersuchungen im Luxemburger Sandstein », et par M. Christian Neumann, géologue dipl. de l'Université de Tübingen sur : « Hydrologische Untersuchungen im Muschelkalk und Keuper Luxemburgs ».

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, la « Compagnie des Galeries » de Bruxelles présente la comédie « Doubles mixtes » de Harold Pinter.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Gaston Noelanders.

En l'église cathédrale à Luxembourg a lieu un concert vocal chanté par les « Limburger Domsingknaben ».

25 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le spectacle Manitas da Plata.

27 octobre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, Monsieur Thorsten Gärdlund, professeur d'Economie Internationale à l'Université de Lund en Suède, fait un exposé sur le « Progrès Economique en Suède ». L'exposé est suivi d'un débat animé par un groupe d'experts luxembourgeois.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, l'attaché culturel de l'Ambassade de France invite à la projection du film : « Les Belles de Nuit », de René Clair.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg, l'ensemble vocal « Onst Lidd » donne un récital de mélodies.

A l'Hôtel de Ville à Differdange a lieu une soirée de récitals données par Jean Ber.

A la caserne du Herrenberg à Diekirch « Exploration du Monde » présente : « Joyaux de la mer de corail » de Marcel Isy-Schwartz.

28 octobre : Au Foyer Européen à Luxembourg, la British-Luxembourg-Society invite à une soirée théâtrale donnée par Brian D. Barnes — One Man Theatre « The Pickwickians at Manor Farm ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par M. l'abbé Jules Gritti, sociologue au Centre d'Etudes des Communications de Masses, sur le sujet : « Science et Vérité ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le 2^{me} Grand Prix International de Radio-Télé-Luxembourg.

29 octobre : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, la Fédération Nationale des Femmes luxembourgeoises invite à l'occasion de son 10^{me} anniversaire à une conférence faite par M. Albert Borschette, membre de la Commission des Communautés Européennes, sur le thème : « Le Rôle économique de la Femme dans la Communauté économique ».

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la « Schauspieltruppe Zürich » présente les pièces « Biedermann und die Brandstifter » et « Die Große Wut des Philipp Hotz » de Max Frisch.

A Luxembourg, l'Ambassade d'Italie organise une semaine du produit alimentaire italien, en collaboration avec le Ministère et l'Institut national italien du Commerce extérieur.

A Differdange, la Fédération Nationale des Résistants et Combattants organise une « Rencontre Amicale Franco-Belgo-Luxembourgeoise ».

30 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty-Herbert présentent la comé-

die : « Quatre pièces sur le jardin » de Barillet et Grédy.

A Luxembourg, l'American Luxembourg Society organise une réception en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan, en présence de Son Excellence M. Kindon Gould Jr., Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, accompagnée du Prince Henri et de la Princesse Marie-Astrid, visitent l'exposition humoristique.

31 octobre : A la Galerie d'Art à Luxembourg le Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat invite à l'inauguration de l'exposition de reproductions commémorant le 100^{me} anniversaire de naissance de l'artiste Henri Matisse (1869-1954).

A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Gitta van Heumen-Lucas.

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, la Ligue luxembourgeoise contre le Rhumatisme invite à une conférence publique sur le thème : « Moderne Aspekte des Rheumatismus », faite par les médecins allemands Josenhans, Tillmann, Dettmer et Binzius.